

Association Francophone

d'Amitié et de Liaison

*Agréée par l'Unesco (1991), le Conseil de l'Europe (1996) et l'ONU (2001)
Membre consultatif de l'Organisation Internationale de la Francophonie (2001)*

Colloque

LA FRANCOPHONIE : UN ENJEU D'AVENIR

Jeudi 12 mai 2016

Sous le haut patronage de
Gérard Larcher, Président du Sénat

Palais du Luxembourg - Salle Monnerville
26, rue de Vaugirard - F-75006 PARIS

08 h 45 Accueil des participants

OUVERTURE

- Mme Michèle André, ancienne ministre, sénatrice du Puy-de-Dôme, présidente de la commission des finances du Sénat
- M. Jacques Godfrain, ancien ministre, président de l'AFAL

I – POUR UN DROIT A LA LANGUE FRANÇAISE

(présidence de Mme la sénatrice Michèle André, vice-présidente de l'AFAL)

La langue française, richesse du monde plurilingue

M. Claude Hagège, linguiste, professeur honoraire au Collège de France
La langue française en France : état des lieux

M. Loïc Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France
La loi sur l'emploi de la langue française et son actualisation

M. Jacques Legendre, Ancien ministre, sénateur du Nord, président de la commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
L'expérience québécoise : De la loi 22 à la loi 101

M. Patrice Bachand, Premier conseiller, délégation générale du Québec à Paris
De la loi sur l'emploi de la langue française au droit à la langue française

M. Jacques Toubon, Ancien ministre de la culture et de la francophonie, Défenseur des droits

Message de M. André Vallini, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé du Développement et de la Francophonie

II – POUR UNE FRANCOPHONIE AMBITIEUSE

(présidence de M. le ministre Jacques Godfrain, président de l'AFAL)

La Francophonie : une idée plus que jamais moderne

M. Jean-Baptiste Lemoyne, Sénateur de l'Yonne
L'Economie francophone en marche

Mme Suzanne Bellnoun, Présidente de l'organisation des femmes africaines de la diaspora (OFAD)
La Francophonie numérique

Mme Najwa El Haïté, Ajointe au maire d'Evry à la ville numérique, partenaire associée d'ESL &Netwok
Les défis de la Francophonie du XXIème siècle

M. Pascal Terrasse, Député, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

CLÔTURE

M. Jacques Godfrain, ancien ministre, Président de l'AFAL

Mme Michèle André offre le verre de l'amitié francophone (salle René Coty)

COLLOQUE DU 12 MAI 2016 AU SÉNAT

LA FRANCOPHONIE : UN ENJEU D'AVENIR

Michèle André :

Monsieur le Président Jacques Godfrain, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, je suis heureuse de vous accueillir et de vous souhaiter la meilleure des bienvenues au Sénat. Lorsqu'il y a quelques semaines maintenant, nous avons évoqué l'idée d'un colloque et d'une rencontre, dans une période, sans trahir personne, de doute de notre Président bien aimé sur l'utilité de l'AFAL et de l'action que nous menions devant un certain nombre de constats difficiles sur la manière dont la langue française, parfois, est dite ou écrite, y compris par nos grandes enseignes, nous avons pensé que, peut-être, resserrer nos rangs, échanger, pouvait être source de plaisir d'abord d'être ensemble et d'échanges d'idées nouvelles pour continuer à remplir une mission que la loi dite Toubon, Monsieur le ministre Toubon, a donnée à l'AFAL.

Mais, c'est notre Président, Jacques Godfrain, qui vous en parlera le mieux.

Pour ce qui me concerne, j'ai choisi de vous accueillir. J'ai pensé que le Sénat était un espace qui pouvait convenir à cet échange de ce matin.

Pourquoi le Sénat ? Parce qu'à diverses reprises, nous Sénateurs, nous avons eu un engagement fort dans ce domaine ainsi que l'Assemblée de la Francophonie et je veux saluer Didier Lebeau qui, ici, représente l'APF.

Le sénateur Jacques Legendre va nous rejoindre et nous expliquera la part qu'il a eue dans cette loi.

Moi, j'y ai œuvré personnellement pendant quelques années avec un grand bonheur et je pense que nous avons des enjeux importants, enjeux d'avenir, c'est le titre de ce colloque. Et puis, le Sénat est un espace où, plus parfois que chez nos amis de l'Assemblée nationale, l'échange peut avoir lieu dans des conditions sereines, qui dépassent quelques lignes classiques et ordinaires, et je ne les renie pas, mais nous avons la capacité de construire ensemble des stratégies et de pouvoir faire encore exister un certain nombre de valeurs de manière forte.

C'est la qualité, c'est ce qui fait que nous sommes, et moi je fais partie des parlementaires qui considèrent que le bicamérisme est une denrée précieuse.

La question se pose régulièrement : à quoi sert le Sénat ? Alors il est arrivé que nous ne donnions pas la meilleure image de ce à quoi sert le Sénat. Il y a deux ou trois ans, en tant que Présidente de la Commission des Finances, j'en avais particulièrement souffert, lorsque nous n'étions pas présents sur la deuxième partie des lois de finances et que ces lois de finances étaient tout de même adoptées à l'Assemblée nationale. Nous aurions pu ainsi donner l'impression peut-être que le Sénat ne servait à rien.

Cela a été malheureux, maladroit, compris, intégré et l'équipe actuelle toute entière, quelle que soit son orientation politique, consciente de cela, a voulu redonner de la force et de la puissance, et nous a demandé à tous et toutes, hommes et femmes, de fournir un effort particulier dans ce sens, de travailler, d'accueillir, d'être présents dans ce monde tel qu'il est et de continuer à œuvrer pour que la France rayonne ainsi que la langue française et les institutions de la francophonie, ses associations et tout ce qui contribue à sa grandeur.

Je vais conclure en disant que je vous recevrai à la fin de cette matinée pour un apéritif, salle Coty.

Je veux saluer Philippe Péjo, notre Secrétaire général, pour son implication dans la préparation de cette matinée. Je veux également saluer les associations présentes et les représentants des différents pays présents ici et vous dire combien, Mesdames, Messieurs, vous êtes les bienvenus.

Monsieur le Président Godfrain c'est à vous.

Jacques Godfrain :

Je n'ajouterai pas beaucoup de choses à tout ce qui vient d'être fort bien dit et qui était très exhaustif.

Simplement je voudrais remercier cette initiative très forte, qui a été prise et suggérée par Madame la Présidente André car l'idée au départ, il faut le reconnaître, vient d'elle, parfaitement aidée par Philippe Péjo. Nous nous retrouvons dans cette salle pour parler, je vais peut-être vous surprendre, non pas de mon soutien à la francophonie, mais bien pour vous parler de l'italien pour que les Italiens parlent italien, de l'allemand pour que les Allemands parlent allemand et les Espagnols le castillan.

J'ai horreur, pour mettre les pieds dans le plat, de l'idée que le français est une langue impérialiste qui voudrait couvrir le monde entier comme d'autres. Pas du tout, je suis comme vous pour la pluralité culturelle et linguistique que nous soutenons.

Chaque pays, chaque peuple a le droit, j'en ai la conviction, de parler sa langue. Et, en soutenant, bien sûr, la francophonie chez nous et chez nos amis, nous n'excluons aucune autre langue.

C'était un besoin, car, Michèle André l'a dit justement, il y a quelques mois je me sentais un peu, pas découragé, ce n'est pas du tout mon genre, Jacques Toubon peut en témoigner, depuis que nous nous connaissons, je ne suis pas un homme à être découragé, mais j'étais dans l'incompréhension complète de voir qu'un grand colloque sur l'environnement avait lieu à Paris et qu'il était traité en anglais.

Mais enfin, je rêve ! On m'avait appris, lorsque je suis devenu ministre de la coopération en 1995 que de toute façon une autorité française vis-à-vis de quelqu'un qui ne parle pas sa langue doit parler français, pas autre chose, et ce n'était pas le cas dans ce grand colloque.

Et puis, tous les jours, dans les entreprises, en particulier dans les rencontres, dans les conversations de rue, on ne parlait plus que de « reporting », de « challenge », etc... et quand je contredisais ou que je faisais celui qui ne comprenait pas, la réponse était immédiate me disant : « c'est comme ça ! ». Voilà c'est comme ça !!

C'est ce qu'on appelle le fatalisme. Eh bien, nous ne sommes pas fatalistes. D'abord le fatalisme, on sait où ça a conduit la France il n'y a pas si longtemps que ça. Nous étions fatalistes. C'est un esprit que je qualifierais de Munichois, nous ne sommes pas Munichois. C'est comme ça !

Avant de passer la parole à Jacques Toubon qui nous a fait l'amitié de venir, je voudrais aborder un deuxième point : c'est l'AFAL.

L'AFAL, n'est pas une association, c'est une fédération d'associations, de 128 associations dans le monde entier. Presque toutes nous disent : « nous sommes dans des pays très lointains de la France, mais c'est notre liberté de pouvoir parler français » et quand on me dit « mais non, aujourd'hui on va faire la réunion en anglais », je leur dis non.

Ce n'est pas uniquement pour le respect de la langue que nous sommes ici, mais c'est parce qu'il y a des Québécois qui l'exigent et c'est courageux de leur part, parce qu'il y a en Extrême Orient et sur les cinq continents des peuples pour qui leur liberté c'est parler notre langue. Je ne peux pas terminer sans qu'on ait une pensée pour le Canada.

Ce qu'ils vivent en ce moment exige que ce pays qui a deux langues, dont le français, sente qu'au même moment où eux souffrent, nous pensons à eux.

Ce colloque, s'il peut servir aussi à cela, montrera qu'il n'est pas strictement culturel et linguistique, mais qu'il parle aussi le langage du cœur, de la solidarité et je voudrais que ce message puisse leur parvenir, je fais confiance à Monsieur Péjo pour que cela leur soit transmis.

Je vais passer la parole tout de suite à Jacques Toubon.

Très bonne matinée. On essaiera de tenir les horaires. Merci.

Jacques Toubon :

Mesdames et Messieurs, Chers amis, je vous dis bonjour à toutes et à tous et je voudrais d'abord simplement remercier Jacques Godfrain de m'avoir invité à ce colloque, personnellement, il y a quelques semaines.

J'ai essayé et je suis parvenu à triturer mon emploi du temps pour pouvoir être présent avec vous ce matin. Je ne peux pas parler à la fin de la table ronde à laquelle vont participer toutes les personnalités, tous les spécialistes qui sont ici, mais je vais m'exprimer avant qu'elles ne commencent. Je m'en excuse à la fois auprès de vous tous et en particulier de Claude Hagège qui nous fait le plaisir d'être là, malgré qu'il ait été, si j'ai bien compris, victime d'un petit accident.

Je voudrais simplement d'abord dire à Michèle André que nous sommes très heureux que le Sénat nous accueille encore une fois, par sa personne, pour parler de ces sujets de langue française et de francophonie parce qu'il y a ici depuis longtemps une tradition et elle a commencé naturellement avec

le Sénat de la IIIème République, elle s'est poursuivie avec le Conseil de la République sous la IVème République.

Sous la Vème République, le Sénat a été, institutionnellement et par l'intermédiaire de beaucoup de ses représentants, dont Jacques Legendre qui va nous rejoindre, le porte-parole très fréquent, à la fois dans les débats parlementaires et d'une manière plus générale dans l'opinion publique, dans le débat public, de la cause de la langue française et d'une manière plus générale de la cause francophone.

Je suis donc particulièrement heureux qu'encore une fois nous poursuivions cette tradition, en nous retrouvant dans la salle, en plus, qui porte le nom d'un homme qui était parfaitement représentatif de tous ces combats pour, je dirais, la grande France et la grande République, c'est-à-dire Gaston Monnerville.

Ce que je voudrais dire ce matin, c'est que ce colloque se situe vraiment à un très bon moment et je remercie beaucoup l'AFAL d'avoir pris cette initiative sous la houlette de Jacques Godfrain.

Il y a deux ans, la Délégation à la Langue Française et aux Langues de France avait bien voulu, avec le Ministère de la Culture, organiser un colloque pour le vingtième anniversaire de la Loi du 4 août 1994 qui avait eu lieu en octobre 2014. Et nous avons, à cette occasion, fait un retour sur l'histoire : la manière dont s'étaient passées la préparation, la discussion et puis la postérité de la loi sur l'emploi de la langue française.

Nous avons aussi envisagé, en particulier à travers l'exposé de Olivier Dutheillet de Lamothé, ancien membre du Conseil Constitutionnel, ancien collaborateur de Jacques Chirac à l'Elysée et à travers mon propre exposé, quelle pouvait être la portée juridique de nos réflexions.

Aujourd'hui, je m'exprime à la fois à titre personnel, mais aussi en tant que Défenseur des Droits. Nous sommes dans un moment qui est favorable pour essayer d'une certaine manière de concrétiser ces avancées juridiques.

Il se trouve que nous avons développé l'idée que j'avais avancée, largement soutenue, qu'il pouvait exister un droit à la langue et qu'il faudrait trouver des dispositions qui puissent permettre de l'affirmer. Je pense que l'expérience récente sur d'autres terrains montre que la voie de la révision constitutionnelle n'est pas toujours la plus commode ou la plus opportune.

Donc je le dis tout de suite, même si l'ambition est souvent, sur ces questions d'une haute valeur symbolique, de penser que nous devons immédiatement nous inscrire dans la norme supérieure, on peut le comprendre parfaitement, mais je crois qu'en termes d'efficacité, il faut qu'on soit prudent.

Il faut donc utiliser le véhicule législatif pur et simple pour essayer d'avancer. Nous avons aujourd'hui une circonstance.

C'est, et Loïc Depecker le sait mieux que personne, le Projet de Loi qui s'appelle « Egalité et Citoyenneté » qui a été préparé depuis très longtemps, qui a subi beaucoup d'avatars, au fil des changements de porteurs de ce Projet dans le Gouvernement, au fil d'une répartition qui a été longtemps incertaine entre des textes portés par la Chancellerie, d'abord Christiane Taubira, puis maintenant Jean-Jacques Urvoas, et des textes portés par Matignon et d'autres départements ministériels.

Finalement, on a abouti à un Projet auquel, et c'est pour cela que je m'exprime ici, le Défenseur des Droits a beaucoup contribué. Ce Projet est arrivé dans le contexte des attentats, dans le contexte d'une constatation qui a été faite tardivement, mais mieux vaut tard que jamais, d'une ségrégation territoriale, sociale, culturelle, qui existe dans notre pays.

J'étais hier soir pour présenter les activités du Défenseur des Droits en matière de discrimination, à Bondy, en Seine-Saint-Denis, où il y a 43% des habitants qui sont exonérés d'impôt sur le revenu. C'est, en gros, le double de la moyenne nationale. Donc, je veux dire par là qu'on a pris conscience d'une vraie réalité de notre pays et que ce Projet essaie d'apporter un certain nombre d'éléments pouvant construire plus d'égalité, pour essayer de réduire ces inégalités. Ces inégalités qui existent, ces inégalités de traitements, ces inégalités territoriales, ces inégalités entre des catégories sociales ou entre des types de population.

Le Défenseur des Droits, naturellement dont c'est le métier d'essayer d'atteindre l'objectif d'égalité, à travers la défense des droits et des libertés fondamentales, a donc participé à la confection de ce texte.

Nous y avons participé notamment dans le titre qui porte sur la question du logement social et des attributions de logements, pour essayer de faire en sorte que les systèmes du logement social ne créent pas ou ne soient pas concomitants, si ce n'est la cause, mais en tout cas ne soient pas concomitants avec

un phénomène de « ghettoïsation », d'enfermement, et en essayant de faire passer des mécanismes qui pourraient pousser à plus de mixité dans le logement, ce qui est absolument, bien entendu, essentiel.

Il y a aussi dans cette Loi des dispositions qui s'efforcent de lutter, à travers des modifications de la grande Loi sur la presse de juillet 1881 contre le développement aujourd'hui de ce qu'on appelle le « discours de haine » c'est-à-dire les propos, les comportements racistes, antisémites, homophobes, islamophobes, tout ce qui rejette l'autre et le déprécie, en particulier à travers les réseaux sociaux.

Et puis, il y a aussi une troisième partie à laquelle nous avons contribué directement, puisque les textes proviennent du Défenseur des Droits, c'est toute une partie concernant l'amélioration des lois permettant de lutter contre les discriminations, qui ont fait l'objet depuis 30 ans d'une sorte de sédimentation de divers textes, dont la grande loi fondamentale de 2008.

Aujourd'hui, on arrive à avoir des choses qui ne sont pas tout à fait carrées, qui ne sont pas tout à fait équilibrées et donc on introduit des dispositifs qui vont permettre de lutter contre les discriminations à la fois par la voie pénale, ce qui peut être nécessaire, mais qui est extrêmement étroite et extrêmement difficile à mettre en œuvre parce que très difficile à prouver, mais surtout par la voie civile et notamment lorsqu'il s'agit de discriminations dans le travail à travers le Code du Travail.

Il existe, justement dans ce texte, une disposition qui a été inscrite par le Gouvernement, qui a été soutenue par le Conseil d'Etat lorsqu'il a examiné le Projet de Loi « Egalité et Citoyenneté », c'est la disposition de l'article 37 qui consiste à introduire une obligation en matière d'usage de la langue française dans le Code du Travail et qui, en fait, a pour but de favoriser l'apprentissage et l'amélioration de la maîtrise de la langue française.

Je ne vais pas, ni le décrire ni le paraphraser, c'est tout à fait inutile. Simplement, nous avons aujourd'hui des dispositions qui concernaient l'illettrisme, l'apprentissage et l'amélioration de la langue française. On va faire en sorte, maintenant, que les services publics, les collectivités territoriales, etc... soient obligés de mener des actions dans ce domaine de la formation professionnelle, en modifiant et en complétant un article du Code du Travail, l'article L 61-11-2 et cette disposition, cet article 37 qui est, dans la Loi, je pense, sera certainement examiné par la commission spéciale qui est en train de se constituer à l'Assemblée. En effet, pour ce texte, comme il comporte des dispositions extrêmement diverses, 5 commissions auraient pu être compétentes. Donc, la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale a décidé de constituer une commission spéciale qui permettra de rassembler tous les talents et toutes les compétences dans les divers sujets et qui sera plus efficace que les cinq différentes commissions, qu'elles soient saisies au fond ou pour avis.

Mais beaucoup ont eu, à ce moment-là, l'idée que ce texte pouvait être l'occasion de favoriser l'introduction d'une disposition qui irait naturellement beaucoup plus loin et qui obligerait que la langue française devienne une sorte de droit, c'est-à-dire qu'on soit obligé de l'utiliser et qu'au-delà même du Code du Travail, de manière plus générale, elle fasse l'objet d'un emploi obligatoire et incontournable.

Il y a donc la rédaction d'un projet d'amendement qui a été notamment porté par beaucoup d'associations dont Avenir de la Langue Française, par beaucoup d'élus et ce projet sera vraisemblablement dans la procédure parlementaire qui est en train de débiter et qui aboutira en séance publique à l'Assemblée nationale.

Ce projet de texte peut prendre naturellement, au fil des discussions, différentes formes et, pour l'instant, je pense que les choses ne sont pas complètement arrêtées. Mais en tout cas le fond va exactement dans le sens de ce que nous avons souhaité, c'est-à-dire la possibilité d'affirmer un droit à la langue auquel on puisse se référer lorsqu'on vit sur le territoire de la République française.

Je dois dire que, comme vous le savez, le Défenseur des Droits est souvent partie prenante dans les procédures parlementaires. D'une part, nous avons la possibilité de proposer des dispositions, de donner des avis, etc... et puis, le plus souvent, sur beaucoup de textes de cette nature, nous sommes consultés par les commissions, les rapporteurs, pour donner notre avis qui fait partie, je dirais, des travaux préparatoires de la Loi. Actuellement je suis en train de préparer un avis circonstancié sur les dispositions actuellement en discussion.

Bien entendu, si un amendement à ce sujet est proposé, je serai amené aussi à m'exprimer sur cet amendement. La rédaction elle-même n'est pas encore fixée, sur le sens de l'amendement qui est actuellement envisagé. Je souhaiterais, je le dirai très officiellement, que l'Assemblée nationale et naturellement ensuite le Sénat l'adoptent.

Cet amendement pourrait, par exemple, être porté et soutenu par quelqu'un aussi éminent et compétent que Pascal Terrasse qui est le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, par bien d'autres députés qui s'intéressent à ces affaires et ici je pense que Michèle André ne sera pas en peine de trouver dans tous les groupes parlementaires, avec Jacques Legendre et tous les autres, les soutiens qui seront nécessaires.

Voilà simplement ce que je voulais dire ce matin, sans faire de vain discours, je crois et j'espère que Loïc Depecker, qui est au cœur de la machine dans cette affaire, soutiendra les efforts des parlementaires, et les élus d'une manière générale, dans ce sens.

J'espère que nous pourrons, à l'occasion de la procédure de ce Projet de Loi « Egalité et Citoyenneté » marquer une étape. En tout cas, dans ce qui m'est imparti et dans les opinions que je pourrai émettre au cours de cette procédure, je serai dans la logique et dans la cohérence naturellement des positions que j'ai développées jadis, naguère et aujourd'hui, parfaitement favorable à ce que nous inscrivions dans la loi des dispositions qui puissent favoriser ce que nous avons toujours dit, c'est-à-dire, à travers la langue, une meilleure cohésion, une meilleure intégration, une plus grande égalité.

Il y a cette semaine, dans la région Ile de France, à l'initiative du Préfet de Région, Jean-François Carencu et de la Ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud Belkacem, une semaine de l'intégration qui se déroule du 9 au 14 mai et j'ai vu un certain nombre de comptes-rendus et de communiqués sur ce sujet.

Je pense que la langue est certainement l'un des vecteurs les plus efficaces, les plus symboliques, naturellement, de la plus haute valeur républicaine et l'article de la Constitution sur la langue de la République le dit parfaitement. Mais c'est certainement l'un des meilleurs et des plus efficaces vecteurs d'égalité, d'harmonie et de cohésion nationale.

Ce combat qui n'est pas seulement juridique, c'est un combat qui n'est pas seulement culturel, c'est une cause politique et c'est pourquoi je pense que le Sénat et l'Assemblée nationale doivent être au premier rang à l'occasion de l'examen de ce texte.

En tout cas, le Défenseur des Droits a sa place et apportera son soutien, parce que le Défenseur des Droits c'est Jacques Toubon et tout simplement parce que le Défenseur des Droits veut l'égalité et que la langue porte l'égalité.

Michèle André :

Merci beaucoup à Jacques Toubon pour, à la fois, ce rappel, de naguère, jadis, maintenant et ce demain, bien évidemment que nous saluons. Il me revient la chance d'assurer la présidence de cette table ronde, la première. Je vais proposer à nos invités : Patrice Bachand, Jacques Legendre, Loïc Depecker et Claude Hagège de s'exprimer dans l'ordre que je vais vous donner, si vous le voulez bien, pour 7 minutes, si on veut donner un tout petit peu d'espace pour des questions de nos invités et de nos amis. Donc, dans l'ordre, j'inviterai d'abord Jacques Legendre qui est Sénateur du Nord, Président de la commission politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie aujourd'hui, qui a été le Secrétaire général parlementaire de cette même APF, qui a été ministre, donc vous voyez que nous assurons aujourd'hui encore beaucoup de présences.

Quelqu'un disait un jour : on est plus longtemps ancien ministre que ministre, ce que nous confirmons tous les trois, mais vous voyez que nous restons présents sur les terrains où nous nous sommes exprimés ou ailleurs, à côté, pour notre pays.

Je donnerai donc la parole, en premier, à Jacques Legendre, il a été le rapporteur de la Loi, me semble-t-il, dite Loi Toubon.

En second, je donnerai la parole à Patrice Bachand, de la Délégation générale du Québec à Paris, et je lui demanderai de saluer Michel Robitaille qui n'a pas pu être là ce matin, étant en province, je crois à Poitiers m'a-t-on dit. Il s'exprimera sur l'expérience québécoise qui est fort intéressante et que nous apprécions, nous en particulier, toujours lorsque nous sommes de France.

Ensuite, je donnerai la parole à Claude Hagège que je remercie particulièrement d'être là. Il est linguiste, vous le savez, professeur honoraire au Collège de France. Je me souviens encore de la brillante intervention qu'il avait faite devant l'Assemblée générale de l'APF, Didier s'en souvient sans doute, et Philippe aussi, lorsque nous avons reçu nos amis de la francophonie à Paris, il y a quelques années déjà. Et enfin, Loïc Depecker nous parlera de la langue française en France, il nous fera un état des lieux.

Tout cela devrait nous amener vers 11h, donc si vous pouvez, Messieurs, avec l'esprit de discipline collective qui nous caractérise, prendre un temps qui nous laisserait 5 à 10 minutes à la fin, ce serait bien.

Avant de commencer, je voudrais dire à Jacques Toubon que nous serons attentifs bien évidemment, nous aussi au Sénat, il y aura d'ailleurs aussi une Commission spéciale sur ce texte puisqu'il y a beaucoup d'aspects, donc nous serons attentifs à cette problématique, mais je sais que Pascal Terrasse le sera aussi à l'Assemblée. Voilà une belle manière de vous montrer que l'Assemblée et le Sénat travaillent ensemble dans l'intérêt de notre langue.

Merci beaucoup, merci à Jacques Toubon. Jacques Legendre a la parole.

Jacques Legendre :

Merci Madame la Présidente. Je voudrais dire encore à Jacques Toubon, avant qu'il ne nous quitte, que son intervention m'a ramené pas mal d'années en arrière, à un moment tout à fait passionnant, celui du débat au Sénat sur la loi Toubon. A l'époque Monsieur Toubon se heurtait à la raillerie, on l'appelait Monsieur « All good ». C'était une façon de vouloir éviter le débat sur le fond parce que ça aurait été gênant de traiter de ce problème de l'usage de la langue française en France sur le fond, tant nos arguments étaient forts.

Alors, quand on ne peut pas combattre véritablement sur le fond de quelque chose, on tente de le ridiculiser. Et on a été accusé à l'époque de vouloir, par exemple, remplacer le mot « football » par « balle au pied » et quelques autres plaisanteries de cette nature et je me souviens de mon effarement parce que je ne m'attendais pas du tout à un débat traité de cette manière, quand des médias, qui avaient été dûment mandatés pour traiter la loi par la dérision, se sont efforcés de cacher aux Français ce dont il s'agissait.

Il s'agissait de leur langue, de son usage, de sa place dans la République et en France et de nous présenter comme une bande de ringards attardés, se livrant à des combats ridicules et sans intérêt. On sait depuis très longtemps qu'en France le ridicule tue, eh bien on nous a ratés, je crois que le combat continue, que nous ne sommes pas morts, nous traitons...

J'évoquais quelques moments du passé, mais surtout nous avons toujours le regard tourné vers l'avenir. Est-ce que le Parlement doit se saisir de l'usage de la langue française en France et est-ce que c'est un sujet important ?

Je le crois et je voudrais en donner un exemple tout à fait récent. Il y a quinze jours j'ai été alerté par une de mes amies sénatrices qui ne s'était pas manifestée jusqu'ici particulièrement par son intérêt et sa défense de la langue française, parce qu'elle avait eu, figurez-vous, l'idée, que je trouve tout à fait raisonnable, de vouloir prendre connaissance de ce qui se prépare en matière de traité transatlantique.

Elle a donc demandé à un organisme gouvernemental français, le secrétariat général aux Affaires européennes, de lui donner connaissance de l'état de ce texte. On lui a demandé de se présenter dans une pièce sécurisée du ministère, de décliner son identité, d'assurer qu'elle ne prendrait aucune photocopie ou aucune note, etc. etc., mais surtout on ne lui a pas présenté le texte en français, on le lui a présenté uniquement en langue anglaise.....

Il n'y a rien, bien évidemment, de plus dangereux que de demander ceci à quelqu'un qui n'est pas nécessairement un angliciste très pointu, même si on connaît la langue anglaise et si on peut admirer la langue et la culture anglaise. Les erreurs sont, évidemment, parfaitement possibles, elles peuvent être gravissimes quand il s'agit d'un texte qui comporte des conséquences très importantes dans le domaine commercial, économique, monétaire, etc...

Voilà, je crois que c'était donc une situation qui n'était pas acceptable, cette collègue m'en a parlé, elle s'en est plainte aussitôt auprès du Sénat et elle a eu raison. J'ai tenu à écrire au Président du Sénat pour lui dire que j'étais, moi aussi, indigné de cette situation dans laquelle des parlementaires français étaient placés, parce que je crois, et Jacques Toubon l'évoquait à l'instant, que le droit de travailler et de prendre connaissance de ce qui vous regarde dans sa langue, celle que par définition, on maîtrise le mieux, est un droit évident du citoyen.

Il est consubstantiel à la notion même de citoyenneté. Je dois dire aussi que le Président du Sénat m'a répondu d'une manière tout à fait claire.

Je lui ai demandé de prendre des initiatives pour exiger que les parlementaires puissent prendre connaissance de ce qui les regarde dans leur langue. C'est monstrueux comme demande, je le reconnais.

Voilà ce que m'a répondu Gérard Larcher. Je n'ai pas demandé son avis, mais je me permets de vous lire cette lettre qu'il m'a adressée et que j'ai reçue hier, donc on est vraiment dans l'actualité.

« J'ai bien reçu votre courrier sur l'absence de traduction en français des documents des négociations, actuellement disponibles uniquement en anglais, relatifs à l'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissements entre l'Union européenne et les Etats-Unis et qui a retenu toute mon attention. Comme vous le soulignez, j'estime que cette pratique n'est pas acceptable, compte tenu de l'importance des enjeux de cette négociation pour les entreprises françaises et européennes et au-delà pour la défense de notre modèle économique et social. J'ai donc écrit au Premier ministre afin que le Gouvernement défende au niveau européen la place et l'usage de notre langue et rappelle à la Commission européenne l'obligation de traduire en français les documents de négociations. S'agissant d'un accord de cette importance, et malgré les controverses actuelles sur la nature juridique d'un tel accord, il me paraît également indispensable de s'assurer que le Parlement français ainsi que les autres parlements nationaux autorisent ou non la ratification de cet accord. Je souhaite que le Gouvernement continue de promouvoir avec détermination cette position auprès de la Commission européenne. Un tel engagement répond à une exigence démocratique. »

Je pense que cette réponse est claire. Je partage évidemment totalement son contenu. Cela montre, en tout cas, que le combat pour l'usage, pour le droit à l'usage du français, pour le droit dans notre pays, et dans les autres pays francophones, à prendre connaissance de ce qui nous regarde dans notre langue, est un droit sur lequel il ne peut pas y avoir de recul, il ne peut pas y avoir la moindre concession.

Je rappelle cela parce que ça veut dire que le Parlement a l'œil et pas seulement, il a le devoir de veiller par la loi à l'usage de la langue. Et il faut dire que nous évoluons d'une façon un peu bizarre.

Avant la Loi Toubon de 1994, dont j'étais le Rapporteur au Sénat, et dont Jacques était l'auteur, il y avait eu un texte assez proche qui avait été préparé d'ailleurs par une de nos collègues, toujours ancienne ministre et sénatrice ici au Sénat, qui est Madame Tasca et beaucoup de points se rapprochaient.

Il y avait eu, même avant, un texte de Loi des années 1970 sur la langue française qui avait été, à l'époque, adopté sans grand problème et à l'unanimité : la loi Bas-Lauriol de 1975. Elle paraissait une évidence et tout le monde l'avait accepté.

Pour la Loi Toubon de 1994, il a fallu faire face à des entreprises tendant à éviter le débat, en la ridiculisant et en détournant ce qu'elle disait.

Or, que disait la Loi Toubon ? Elle prenait simplement un certain nombre de cas de la vie et elle s'efforçait de préciser ce qui était, à ce moment-là, la bonne attitude et le droit à l'usage du français dans toute une série de secteurs de la vie. Par exemple, la place du français dans l'enseignement, c'est important. La place du français dans les transports, la place du français dans tout ce qui est l'expression de la loi, la place du français aussi par rapport aux langues régionales et je dois sur ce point être clair parce que récemment il y a eu encore au Parlement un débat sur l'usage des langues régionales et nous avons dû rappeler que la Loi Toubon n'est pas une loi destinée à faire tort à l'usage des langues régionales.

Nous pensons qu'il est légitime que des Français qui, par ailleurs, se souviennent qu'ils ont des racines régionales et ont une langue, puissent s'exprimer dans cette langue s'ils le souhaitent mais qu'il n'y a qu'une seule langue de la République, c'est évidemment le français et qu'il n'y a pas de guerre entre la langue régionale et la langue française, seule langue de la République, il y a un respect mutuel.

Ceux qui aiment une langue, aiment toutes les langues, y compris les langues régionales en France et d'ailleurs Jacques Toubon à l'époque avait beaucoup travaillé avec un sénateur alsacien pour bien porter comme garant que l'usage de la langue française n'était pas destiné à éradiquer l'usage des langues régionales, je tenais à le rappeler.

Depuis le débat sur la Loi Toubon, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, un certain nombre d'années se sont passées et par conséquent il faut maintenant reprendre ce problème et voir quelles sont les évolutions, par exemple, technologiques, qui font que la Loi mérite d'être modernisée.

Nous l'avons demandé à plusieurs reprises, les Assemblées successives n'ont pas toujours retenu ce qu'il y avait, faute de temps pour débattre. Nous avons même voté au Sénat une proposition de loi, dont l'auteur était Philippe Marini, le maire de Compiègne et sénateur à l'époque, qui était lui aussi un défenseur de la langue française, je tiens à le saluer ici. Avec Philippe Marini, dont j'étais le Rapporteur,

nous avons regretté que cette Loi, votée à l'unanimité au Sénat, je tiens quand même à le rappeler, n'ait jamais été débattue à l'Assemblée nationale.

Ce qui montre quand même que quand on ne veut pas débattre de quelque chose, on le ridiculise, on l'enterre, on le met sous le coude.

Eh bien, je crois qu'il faudra sur ce point reprendre les choses et je voudrais, puisque nous allons arriver dans une période de débats politiques intenses, avec des échéances dans un an, que celles et ceux qui vont candidater, qui vont souhaiter obtenir la plus haute responsabilité en France précisent aussi leur position, leurs engagements sur l'usage et la place de la langue française en France.

Mes chers amis, pour nous le français est notre langue, mais c'est une langue que nous partageons avec bonheur avec de nombreux autres états, de nombreux autres pays.

Le français est aimé partout dans le monde, c'est ça qui est touchant et nous manquons souvent d'ailleurs de moyens pour répondre aux demandes que nous ressentons un peu partout. Et ce que d'autres qui aiment notre langue ne comprennent pas, c'est le sentiment que peut-être le français est moins défendu en France qu'ailleurs.

Alors, je crois qu'il est important que, sans chauvinisme, sans abus du tout, nous montrions combien cette question pour nous est centrale, est importante, qu'elle correspond à quelque chose de profond.

C'est une façon de rassurer nos amis très nombreux dans le monde. Nous avons aussi ce devoir car au XXIème siècle la majorité des francophones ne sont pas des Français, mais la France a un devoir particulier à l'égard des francophones.

Michèle André :

Merci Jacques Legendre. Il a bien fait de rappeler que dans les institutions l'usage de notre langue française devrait être impératif et comme il faut se battre pour l'imposer là où elle est officiellement avec une autre.

J'ai l'exemple, en tant que Présidente du Groupe français de l'Union interparlementaire, du combat permanent à mener pour que tous les documents distribués à l'Union interparlementaire le soient dans ces deux langues officielles puisque l'UIP avait été créée par un député français et un député anglais et que les deux langues officielles sont celles-là. Nous avons mené depuis quelques années une espèce de combat pour que ces documents soient bien distribués et nous allons jusqu'à dire que si le document en français n'est pas là alors nous allons quitter la salle. Et il arrive ce document en français !

C'est notre combat de base, nous y sommes maintenant habitués, nous le menons régulièrement et d'une manière générale.

Alors, ça veut dire que si on ne dit rien, on est passif, on est responsable.

Tout de même il y a un pays passionnant, c'est le Québec, notre belle province, qui, elle, de la loi 22 à la loi 101, a dû vivre un certain nombre de moments passionnants et de luttes plus encore acharnées, certainement, mais aussi d'équilibre certainement.

C'est donc Patrice Bachand qui va nous parler de cela, il est le Premier Conseiller de la Délégation générale du Québec à Paris. Vous avez la parole.

Patrice Bachand :

Merci Madame la Sénatrice.

Madame la Sénatrice, Mesdames, Messieurs les élus, membres du corps diplomatique, chers membres de ce panel, rassemblés ici. C'est un très grand honneur pour moi aujourd'hui de prendre la parole dans ce lieu prestigieux au nom du Délégué général du Québec à Paris, Monsieur Michel Robitaille, qui est aujourd'hui à Poitiers en sa qualité de Président du Groupe des Ambassadeurs francophones à Paris.

Le Groupe des Ambassadeurs francophones organise cette semaine un colloque à Poitiers sur le numérique francophone dans cette magnifique région de France. Ce colloque réunit plusieurs conférenciers de plus d'une dizaine de pays francophones, plusieurs Ambassadeurs de la francophonie et plus de 250 participants intéressés par les questions du numérique.

Devoir résumer, Madame la Sénatrice, l'expérience québécoise pour un droit à la langue française en 7 minutes, c'est tout un défi de synthèse que vous me demandez de relever.

Je vais donc me permettre de citer un grand trait d'une très belle conférence que le Président directeur général de l'Office québécois de la langue française, Monsieur Robert Vézina, avec lequel Monsieur

Depecker travaille certainement, prononçait à Bordeaux le 13 novembre 2015 à l'occasion du colloque de l'OPALE, le réseau francophone des organismes de politiques et d'engagements linguistiques.

"C'est en partie pour consolider la place du français et assurer son avenir que le Québec a adopté en 1974 la loi sur la langue officielle, connue sous l'appellation de Projet de loi 22. C'est à ce moment que la langue française est devenue la seule langue officielle du Québec. Rétrospectivement on peut estimer", nous dit le Président directeur général de l'Office, "que cette officialisation a constitué une étape essentielle dans la mise en place d'une véritable politique d'aménagement linguistique. Mais, aussitôt, la loi sur la langue officielle adoptée, une majorité de Québécois et Québécoises francophones ont considéré que ce n'était pas assez puisqu'elle n'établissait pas suffisamment de conditions favorisant la prédominance du français, voire l'unilinguisme français dans certains domaines considérés comme fondamentaux. Aux yeux de plusieurs, la politique linguistique entretenait certains bilinguismes institutionnels et n'assurait pas l'intégration des immigrants, à la majorité, francophones. Au premier chef, on a critiqué le maintien du principe du libre choix, à quelques exceptions près, de la langue d'enseignement qui ne favorisait pas l'apprentissage du français par les élèves allophones, c'est-à-dire les élèves ni francophones ni anglophones, lesquels fréquentaient en masse les écoles de langue anglaise. Pour une terre d'immigration comme le Québec, cela devenait significatif pour la sauvegarde du français. Par ailleurs, la promotion de l'utilisation du français comme langue du travail repose essentiellement sur des mesures incitatives. Trois ans plus tard, le Gouvernement nouvellement élu de René Lévesque, en 1977, a adopté la Charte de la langue française, souvent appelée Loi 101. L'article 1^{er} de la Charte réaffirme que le français est la langue officielle du Québec. Les nouveautés apportées par cette loi sont exprimées de manière synthétique dans son préambule qui énonce que l'Assemblée nationale est résolue à faire du français la langue de l'Etat et de la Loi, aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, la langue de l'enseignement, la langue des communications et la langue du commerce et des affaires".

C'est très important parce qu'aujourd'hui il faut réfléchir sur ces questions de langues du commerce et des affaires, les langues des nouvelles technologies. On a un droit à la langue, il faut parler de droit à une langue de qualité.

"Autrement dit, non seulement la Charte accorde au français un statut officiel, mais elle prévoit des obligations quant à son utilisation dans diverses sphères de l'activité humaine".

"Le projet qui est formulé est d'en faire la véritable langue commune des Québécois et des Québécoises. Voyons maintenant comment la politique linguistique actuellement en vigueur au Québec encadre le statut du français à la fois en tant que langue officielle et en tant que langue commune. C'est l'Office québécois de la langue française qui est au cœur de la mise en œuvre des dispositions de la Charte puisqu'il est chargé de faire la promotion du français et d'assurer le respect de la loi. La Charte prévoit un certain nombre de situations où le français doit être utilisé à l'exclusion de toute autre langue au sein de l'Etat et de l'administration publique québécoise. Par exemple, l'affichage de l'Administration publique, y compris la signalisation routière, le Pont « Champlain Bridge », c'est le Pont Champlain. Et la désignation des organismes publics doit se faire uniquement en français. De même, le français est la seule langue des communications écrites au sein de l'Administration publique. Ces règles relatives à l'unilinguisme souffrent toutefois d'exceptions à l'égard de certaines municipalités, de certaines écoles publiques et de certains établissements de santé propres à la communauté traditionnelle anglophone. Dans les autres situations, par exemple, dans la documentation diffusée par l'Administration publique ou les communications destinées aux citoyens, l'usage du français demeure obligatoire, mais une autre langue peut être utilisée également à condition qu'elle ne l'emporte pas sur la langue officielle. Les ministères et organismes qui sont assujettis à l'autorité directe de l'Etat québécois sont soumis à des règles plus strictes qui favorisent l'unilinguisme français. Pour ce qui est des entreprises et du milieu des affaires, les lois prévoient quelques cas où le français doit être utilisé seul, par exemple, dans l'affichage d'une entreprise dans le réseau des transports en commun et sur les grands panneaux publicitaires visibles sur le réseau routier québécois. Dans le reste de l'affichage public, c'est une autre question. L'utilisation du français est obligatoire, mais une ou plusieurs autres langues peuvent l'accompagner, à condition que le français figure d'une façon nettement prédominante. L'ensemble des règles touchant l'affichage public du Québec vise, bien sûr, à permettre à tous de vivre et d'être informés en français, mais aussi à assurer que le Québec conserve un visage français. Les entreprises établies au Québec sont aussi soumises à des règles concernant l'utilisation du français.

Ainsi, la Loi impose son utilisation dans les modes d'emploi et dans l'étiquetage des produits de consommation, dans la publicité commerciale, y compris lorsqu'elle est faite sur internet, ainsi que dans d'autres endroits, notamment dans les jeux vidéo, dans les contrats d'adhésion et sur les factures. Dans ce dernier cas, le cas des factures, ce n'est toutefois pas la règle de la prédominance du français qui s'applique mais celle de l'équivalence des langues, une autre langue ne pouvant l'emporter sur le français. Pour ce qui est de la langue du travail, la Charte impose à toutes les entreprises, peu importe leur taille, l'utilisation du français dans les communications adressées au personnel. Toutefois les exigences de la loi sont plus grandes à l'égard des entreprises qui emploient 50 personnes ou plus au Québec, sur le territoire québécois. En effet, ces dernières sont tenues, sous le contrôle et avec l'aide de l'Office, de généraliser l'utilisation du français sur tous les plans. L'utilisation du français ne se limite donc pas aux communications de l'employeur à l'employé, mais peut par exemple s'étendre aux normes techniques et aux différents manuels utilisés par les travailleurs ou encore aux technologies de l'information et des communications au sein de l'entreprise, c'est une obligation. Enfin, les 46 ordres professionnels québécois, médecins, avocats, comptables, infirmières, etc... sont désignés uniquement en français. Ils doivent offrir leurs services en français et utiliser cette langue dans les communications écrites avec l'ensemble de leurs membres. Ils peuvent délivrer un permis d'exercer seulement aux personnes ayant une connaissance appropriée du français. En toute circonstance, et il y a des examens qui sont gérés par l'Office, les services rendus par les professionnels doivent être offerts en français. Les documents qu'ils rédigent doivent être traduits en français, gratuitement, sur demande de la personne qui requiert leurs services. Par ailleurs, le cadre canadien a déterminé certains aspects de la politique linguistique québécoise ou de la situation linguistique au Québec. Les lois et règlements doivent être adoptés et publiés en anglais et en français. Les tribunaux agissent en anglais et en français. De plus, sur le territoire québécois, les personnes qui travaillent dans les ministères et les organismes du Gouvernement fédéral peuvent le faire en français ou en anglais. Les entreprises privées qui exercent leurs activités dans des domaines de compétence fédérale ne sont assujetties à aucune règle à ce qui a trait à la langue de travail. Il s'agit notamment des banques ou des entreprises de télécommunications, de transports aériens, de transports routiers ou ferroviaires, interprovinciales ou internationales".

Ce que je veux ajouter aussi aujourd'hui, parce que tout ça a évolué depuis 1977, c'est que la Charte de la langue française, par le truchement de l'Office, a donné un certain nombre d'outils, afin de nous aider. Quand j'étais jeune, ça commence à faire longtemps mais pas si longtemps que ça, dans les années 1970, avant l'avènement de la Charte de la langue française, des outils ont été mis en place, par exemple, dans les écoles de mécanique. Parce qu'à l'époque, d'aucun ne pouvait faire réparer sa voiture au Québec en utilisant des termes français, ce n'était pas à la mode. Ce n'était pas viril. Sous le « hood » le moteur avait un « crankshaft », des « bearings », un « starter ». Aujourd'hui sous le capot, le moteur a un vilebrequin, des roulements à bille et un démarreur. Lorsque je prononce ces mots, je pense qu'on comprend un peu plus ce que c'est quand on parle d'un démarreur, lorsqu'on parle français. C'est démarrer la voiture plutôt que « starter ». Aujourd'hui, ce que j'entends c'est « startup », « cluster », alors pourquoi on ne dit pas pépinière, entreprise innovante en démarrage, et je ne parle pas d'un « birdie » au golf, on n'appellerait pas ça un oiseleur. Un « birdie » au golf c'est un « birdie ». Mais lorsqu'on démarre une entreprise on peut dire qu'il s'agit d'une entreprise innovante en démarrage.

Je termine, mais on pourra peut-être parler avec Monsieur Depecker, des outils et des collaborations qu'il y a entre la France et le Québec, pour justement avoir un droit au français, un droit au français de qualité. Il faut saluer les initiatives qu'on fait au Québec et en France, voilà un exemple de ce qu'on peut faire ensemble pour garantir un droit à une langue française de qualité. Quarante et un ans après avoir donné au français le statut de langue officielle, le Québec est toujours résolu à faire en sorte que tous ses citoyens et citoyennes puissent bénéficier des avantages liés à son utilisation, ça rejoint ce que disait Monsieur Toubon tantôt.

C'est pourquoi il poursuit sa mission de promouvoir le français comme la clé qui ouvre toutes les portes et qui jette les ponts entre les communautés, celle qui donne l'accès au savoir, au travail, à l'avancement social, à la culture et à l'accomplissement personnel ... Merci de votre attention.

Michèle André :

Merci beaucoup. Nous avons tous, au Québec, vécu cette aventure où en voiture, sur les panneaux, on voit « arrêt » et non pas « stop ». Et nous avons aussi en pensée le pneumatique que vous appelez

« tire ». Mais c'est toujours un bonheur d'entendre la manière dont vous avez fait ce travail. Merci beaucoup pour cette communication. Je vais maintenant donner la parole à Claude Hagège qui va nous ravir, j'en suis sûre. Il est linguiste, professeur honoraire au Collège de France et je n'ose pas lui demander d'intervenir en 7 minutes et pourtant je le souhaite ardemment. Est-ce qu'il veut 7 ou 8 minutes ? Il nous reste environ 35 minutes avant la pause de 11h où je donnerai la parole au représentant d'André Vallini qui est le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé de la Francophonie, Vincent Sciamma qui est là, mais je vous donne la parole, Monsieur Hagège, avec plaisir.

Claude Hagège :

Je ne sais pourquoi on a intitulé mon exposé : « la langue française, richesse du monde plurilingue », c'est bien cela qui a été annoncé ? Sous ce titre, on peut dire bien des choses et ce que j'ai pris le parti de dire, plutôt, ce dont je me suis dit qu'il fallait que je me résolve à prendre le parti de dire, c'est que cette formulation est tout à fait contradictoire historiquement, bien qu'elle ait l'aval de l'actualité.

En effet, que se passe-t-il avec le français vis-à-vis du monde et du plurilinguisme ? Eh bien, pendant très longtemps, la promotion du français n'a pas du tout été accompagnée d'une véritable ouverture à la diversité des langues du monde, pour une raison très simple, c'est que, sous la monarchie, comme sous la république, le français a toujours été une affaire éminemment politique.

Le français est la langue du roi, ensuite c'est la langue du Comité de salut public et même de la Commune insurrectionnelle de Paris, c'est une des raisons pour lesquelles les émigrés rentrant de l'étranger sont stupéfaits de voir ce qu'est devenu le français, dans une large mesure sous l'influence de la manière dont les Parisiens, d'origine très modeste, souvent, le parlent. Et par conséquent, cette affaire est tout à fait politique.

Elle l'est jusqu'à une époque tout à fait récente. Car hélas pour le français, ce que nous voyons depuis au moins une décennie, sinon davantage, c'est une façon pour le pouvoir politique de se démettre presque complètement de ses responsabilités vis-à-vis du français. Heureusement pour le français que durant toute son histoire, son statut éminemment politique a fait qu'il a été l'objet des soins particuliers de l'amour jaloux des pouvoirs politiques. Aujourd'hui il n'en est pas du tout ainsi. Essentiellement parce que, soit par inclination devant le pouvoir de l'argent, devant la puissance des gros sous, soit peut-être plus vraisemblablement pour une raison qui n'est pas économique et qui n'est que psychologique car je n'en vois pas d'autre, par snobisme, aujourd'hui que voyons-nous ? De plus en plus d'inféodation à l'anglais. Cela sous prétexte d'une mondialisation.

Or, Mesdames et Messieurs, j'espère que les économistes, les industriels ou ceux qui les représentent ne m'en voudront pas de dire et même de soutenir que la mondialisation est un mythe. Derrière « mondialisation » ce qui se cache, et de moins en moins d'ailleurs, c'est « américanisation ». C'est cela que ça veut dire. Le français a deux mots, l'anglais n'a que « globalisation ». Le français a « mondialisation » et « globalisation ». En anglais « global », contrairement à ce que croient beaucoup de gens qui ne connaissent pas cette langue, ils ont l'excuse que c'est une langue très difficile, malgré son absurde réputation de l'anglais de facilité, ils ne savent pas que « global » veut dire « mondial » et pas du tout « global » qui en français a un tout autre sens.

La globalisation est concevable dans la mesure où elle est un des éléments qui ont permis à un certain nombre d'économies, souvent de pays défavorisés, d'être prises en charge, d'être prises en compte, bien fréquemment d'ailleurs parce qu'elles apparaissent sur internet et que par conséquent on les considère comme existantes.

Mais la mondialisation, au sens prétendu d'une entreprise générale d'enrichissement des pays est en fait un enrichissement des États-Unis et dans une moindre mesure des États, puissants, pour la plupart industriels, qui sont anglophones tous, de la Nouvelle-Zélande à l'Australie, en passant par l'Afrique du Sud et le Canada anglophone, qui se trouvent être les bénéficiaires de cette mondialisation.

Heureusement pour le français, il existe aujourd'hui, indépendamment de la désaffection presque totale du pouvoir politique en France, pas des masses françaises, pas des masses francophones qui n'ont jamais exprimé le moindre souhait de se voir dépossédées de leur langue, comme possession intime et existence quotidienne dans leur vie, mais faisant pendant et s'opposant à ce manque d'intérêt ou cette attitude résolument pro-américaine du pouvoir politique, quelle qu'en soit la couleur, de droite comme de gauche, hélas aujourd'hui, on l'aurait moins attendu de la gauche, mais la gauche, hélas, l'a, à son

tour, endossée. Eh bien, il y a des pays qui eux prennent en charge, je ne dis jamais « la défense » mais « la promotion », je ne parle pas en termes de défense.

Notre but, notre entreprise c'est de promouvoir le français et non pas de le défendre. Défendre, ça a quelques implications de combat d'arrière-garde ou même rétrogrades et je m'interdis d'employer ce terme qui ne correspond pas du tout à ma nature optimiste et combative.

Je dis « promotion ». Promeuvent le français, le promeuvent avec énormément d'entrain et de puissance, toute une série de gens qui se sont proposés de mettre leur bonne volonté au service d'une langue qu'ils ont choisie et qu'ils aiment.

Cela est d'autant plus étonnant que la politique française à l'origine, même si, sur le tard, elle a changé, n'a pas été spécialement pour la promotion de cette diversité. Je n'en veux que quelques exemples, illustrations que je vous donnerai, si vous le voulez, sous la forme très simple de mots.

Nous avons des francophonies étrangères qui apportent au français une vitalité, un humour on pourra dire et un sel nouveau, complètement inconnus en France. Permettez-moi de citer simplement à travers des mots une forme de français africain, c'est surtout le français de Kinshasa (Kinshasa est la capitale, autrefois Léopoldville du Congo, autrefois belge et aujourd'hui, dit-on, République démocratique du Congo) et ces expressions en français sont les suivantes : « couloirdeuse » pour prostituée, « échangère » pour la même chose, « deuxième bureau » pour petite amie, en additif aux liens conjugaux, « droguiste » pour guérisseur, africanisation d'un mot qui reçoit un sens lié aux pratiques ancestrales. On rencontre encore « ambiancer » pour mettre de l'animation, « torcher » éclairer d'une torche, « cadeauer » gratifier d'un cadeau, « amender » punir d'une amende, avec un « e » dans l'écriture.

Egalement des dérivations à préfixe « dé » : « démarabouter » libérer d'un envoûtement par un marabout pris ici au sens de sorcier plutôt que de vénérable religieux musulman ; « déconseiller » pas du tout au sens que l'on a en France, mais plutôt donner de mauvais conseils ; « détresser » recoiffer en dénouant les tresses ; « dévierger » déflorer une malheureuse fille qui passe de l'état de vierge à l'état de plus vierge du tout.

Et un certain nombre d'autres expressions de ce type : « radio bambou », la rumeur publique, en français sénégalais.

Et en français de Djibouti, îlot de francophonie assumée, comme vous le savez dans un vaste environnement arabophone, et malgré de graves difficultés dues au très fort sous-équipement scolaire : « bras cassé » c'est-à-dire un fonctionnaire payé mais sans affectation ; « maître tuyau » un instituteur frappant ses élèves au moyen d'un tuyau renforcé.

Il y a encore beaucoup d'autres expressions qui sont calquées sur des langues africaines, le wolof, le bambara, le baoulé, le haoussa, une série de langues africaines très importantes et pleines de qualité : « couper les lèvres » c'est-à-dire acheter le silence, en fait, corrompre ; « accepter la bouche » c'est-à-dire se soumettre à l'autorité, qui s'exprime par la bouche de celui qui est investi d'un pouvoir ; « frère de case » pour un individu avec lequel on entretient une relation privilégiée.

Toutes ces expressions sont à l'image de ce qu'apportent de nouveauté, de vitalité et de sel nouveau au français les innombrables francophonies qui se servent du français.

Etant donné que mon métier de linguiste n'est pas d'être professeur de normativité, mon français naturellement peut paraître littéraire, c'est celui que j'ai appris à l'école et dans ma famille, mais mon métier de linguiste est de m'intéresser naturellement à d'autres formes, proprement de leurs variétés, du français en France même, indépendamment de celles dont je viens de faire état et qui sont dans des pays étrangers, notamment africains.

Il est bien évident que le verlan des cités, l'argot de toutes formes et de toutes sortes sont des richesses du français. Il est complètement absurde de les condamner, comme n'étant pas en rapport avec la norme.

Aucun linguiste ne peut admettre cela. C'est la fonction de l'École, certes, d'apprendre le français aux enfants et le professeur ou l'instituteur, le professeur d'enseignement général dit-on pompeusement aujourd'hui, qui, par démagogie, je crois le plus souvent, essaie de verlaniser avec des enfants qu'il sait qu'ils viennent de cités où l'on « verlanise », a complètement tort. Ce que demandent les familles qui envoient leurs enfants à l'école c'est qu'on apprenne le français aux enfants.

En revanche, prendre en compte les expressions de verlan, une « meuf » pour une femme, un « keuf » pour un flic, c'est très simple, il y a des règles. On a « femme » la première règle c'est la bicésurisation

« fa – me », la deuxième règle c'est la permutation « me – fa » et ensuite la dernière règle c'est la troncation ou aphérèse ou apocope pour parler en Grec, c'est-à-dire « meuf ».

Il en est de même pour « flic », « fli – ke », « ke – fli », « keuf ».

Ce sont des procédés riches, intéressants, qui enrichissent le français oral et on ne peut pas attendre d'un linguiste qu'il les condamne.

Je dirai, Mesdames et Messieurs, attention à celles et ceux d'entre vous qui tombent sous le coup de cette condamnation que lorsqu'on veut absolument promouvoir le français par rapport à l'anglais, on ne peut pas et on ne doit pas en attendre de promouvoir le purisme, car le purisme est un ennemi du français.

Il ne s'agit pas, je le répète, de se faire l'apôtre du français sous ses formes de variétés extrêmement variables puisqu'encore une fois l'école a pour charge d'enseigner la norme, mais, à côté de la norme il existe un certain nombre de formulations qui ne sont pas la norme, « dénormées » si je peux parler en français africain, qui font partie de la francophonie.

Pour ne pas être trop long, je voudrais encore dire que l'OIF, Organisation Internationale de la Francophonie, est évidemment quelque chose de merveilleux.

Songez que le Commonwealth est une organisation entièrement fondée, sinon enracinée, sur les gros sous. L'OIF a, peu à peu, devant les revendications d'aide d'assistance économique de beaucoup de pays africains qui ont des économies délabrées ou qui ont de gros problèmes financiers, commencé à, non pas changer, mais grâce à l'aide des pays relativement riches, ou des pays ou gouvernements qui font partie de la francophonie de façon profonde, la France elle-même, la Belgique wallonne, la Suisse romande, le Québec, une des parties les moins pauvres du Canada, a commencé à aider, lors des réunions de l'OIF, des pays qui le réclamaient et qui en avaient besoin.

Cependant tous ceux qui ont été à l'OIF, dont les réunions sont tous les deux ans, savent parfaitement que ce qui en reste l'âme, ce qui en fait sa justification, c'est la promotion du français.

Mais, la promotion du français veut aussi dire la promotion du wolof, celle du peul, celle du bambara, celle du manding, celle d'innombrables langues dont les locuteurs natifs veulent le français comme langue de la promotion sociale, mais pour autant voient dans le français en réalité une occasion de promouvoir leur propre langue.

C'est ça que je crois comprendre dans ce titre qui n'est pas de moi, qu'on a donné à mon exposé : « la langue française, richesse du monde plurilingue ». Je l'admets, c'est une des raisons pour lesquelles, dans une certaine mesure, ce que je dis en ce moment, comme je ne m'attendais pas à ce titre, est improvisé, j'espère que ça ne se voit pas trop. Quoi qu'il en soit, on a à faire ici à une richesse dont la France, en dépit de sa politique ancestrale qui n'était guère la promotion des langues d'origine mais du français lui-même, finit paradoxalement, mais assez logiquement, par être le pays qui reste le plus ouvert qu'il est possible dans le monde d'aujourd'hui à la diversité.

Ni la lusophonie, ni l'hispanophonie, ni la russophonie, ni naturellement l'anglophonie ne sont aussi ouvertes à la diversité que ne l'est la francophonie.

Sur quoi pourrais-je terminer ? Eh bien, il y a aussi eu un changement radical officiel, il y a quand même eu des mesures politiques. Songeons qu'en 1951 un député MRP, aujourd'hui ce serait peut-être le parti de Monsieur Bayrou, centre chrétien, peu importe, ne faisons pas de polémique, ni d'étiquette, un député MRP, Monsieur Dixon a proposé une loi qui porte son nom, en 1951, c'est-à-dire une loi aux termes de laquelle sont déclarées susceptibles d'être enseignées à l'école 4 langues : le basque, le breton, l'occitan et le catalan, pas le francique mosellan, pas l'alsacien, pas le corse, pas un certain nombre d'autres langues qui sont bien des langues, si on prend pour critère le choix politique de l'autorité : existence d'une littérature écrite, existence de réformes et de modernisations.

On a donc réputé langues les 4 que je vous ai dites et par la suite cela a été étendu à d'autres qu'on croyait dialectes et qui sont en fait des langues. Tout à l'heure on a évoqué ce problème, la France n'est pas hostile du tout, le Sénateur Legendre l'a parfaitement dit, à la promotion des langues régionales. Elle rappelle, que la langue nationale n'est que le français et qu'il n'existe pas de bilinguisme officiel en France. Ce qui ne veut pas dire du tout que nous soyons hostiles à l'usage du parler des langues dialectales, dans les communautés patoisantes qui le souhaitent, quand ces langues ne sont pas moribondes, ou dans des états lamentables.

On ne peut pas évidemment attendre du Gouvernement français qu'il les aide à ne pas trop mourir. Très souvent elles sont dans un état lamentable, du fait, il est vrai, de la pression du français sous la monarchie et surtout sous la république.

Songez aux lois que l'on prend après le rapport de l'Abbé Grégoire et du député Barrère, sous la Convention montagnarde en 1794, quelques mois avant la chute de Robespierre, qui ont eu comme effet que les locuteurs de ces langues ne les transmettent plus.

Le défaut de transmission c'est le début de la mort pour une langue. Le Gouvernement français qui a fait beaucoup pour la défense des langues, à l'époque moderne, pas à l'époque dont j'ai parlé, ne peut pas aller jusqu'à les aider à ne pas mourir alors qu'un certain nombre de leurs locuteurs les condamnent eux-mêmes à la mort.

La langue officielle de la France ne saurait pas être une autre que le français.

Voilà, Mesdames et Messieurs, une dernière chose : la France a défendu l'exception culturelle. Monsieur Mitterrand était évidemment un esprit très cultivé, un esprit distingué, un excellent écrivain, qui savait parfaitement le danger, mais il ne l'a pas dit très ouvertement. Au retour de Maastricht qui est le début de la condamnation à mort, heureusement non suivie d'effet, du français par la diffusion mondiale de l'anglais, Monsieur Mitterrand a demandé l'inscription de l'article 2 de la Constitution parce qu'il avait très bien compris que la conséquence immédiate de cette Europe nouvelle c'était la menace redoutable sur le français.

Dernière chose, le protocole de Londres a été, pendant très longtemps soutenu ; il a fini par être voté, mais malgré de très fortes résistances françaises. Il y a donc actuellement, paradoxalement, une démission du pouvoir politique, mais, en même temps, quelques tentatives pour montrer qu'on n'a pas complètement oublié le français.

Qui, à côté du pouvoir politique qui a cette attitude ambiguë, permet au français d'être promu ? Les masses françaises évidemment qui n'ont aucune envie d'en être dépossédées !

Michèle André :

Merci beaucoup à Claude Hagège et je vais sans plus tarder donner la parole à Loïc Depecker qui est le Délégué général à la langue française et aux langues de France. Il va nous parler d'un état des lieux qui a été déjà bien avancé. Vous avez la parole.

Loïc Depecker :

Merci Madame la Présidente, merci Messieurs, Mesdames les sénateurs pour cette invitation de ce matin.

Je considère que ce colloque est extrêmement important puisque nous travaillons sur la création, la construction d'un nouveau concept qui est le droit au français.

Je remercie mon confrère Claude Hagège de m'avoir rappelé ma jeunesse puisque dans ma jeunesse j'ai commis un petit ouvrage qui s'appelait : « Les mots de la francophonie » dans lequel j'insistais sur des termes comme « essencerie » pour la station-service, « chien chaud » pour le hot-dog ou éventuellement pour le « hambourgeois » qui est un terme assez répandu au Québec.

Alors, effectivement vous avez devant vous un Délégué général à la langue française et aux langues de France, tout à fait ouvert sur les langues, les variétés du français, les autres langues dans le monde et je considère que le travail que nous devons faire aujourd'hui, si nous voulons avancer dans cette matinée, c'est essayer de construire davantage ce concept de « droit au français ».

Je vais être assez rapide, vous m'en excuserez, simplement pour essayer de montrer des jalons qui me paraissent extrêmement importants dans cette direction. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France, pour ceux qui ne nous ont pas rencontrés ou que je n'ai pas rencontrés récemment, embrasse énormément de sujets.

La langue française aujourd'hui c'est un domaine considérable ; les langues de France aujourd'hui ce sont des domaines considérables également. Alors, pour ce qui est du français, nous avons un très gros travail que nous menons notamment avec nos partenaires québécois sur l'enrichissement de la langue française.

Je souhaite que nous fassions passer l'idée que le français est une langue moderne. Elle est moderne, pourquoi ? Parce qu'elle permet de désigner des réalités d'aujourd'hui, des réalités scientifiques et

techniques. C'est ce que nous faisons à cœur d'année avec nos partenaires francophones, avec des administrations.

Nous avons aujourd'hui un dispositif extrêmement serré qui nous permet de traiter l'idéologisme contemporain.

Ce sur quoi j'insiste également c'est la présence du français sur la toile. Il faut que notre langue soit présente dans les sites ministériels, il faut que notre langue soit présente dans un certain nombre de circonstances.

Vous avez vu récemment cette polémique qui me paraissait un petit peu vaine sur la question du clavier français. Nous avons lancé avec l'AFNOR un grand projet de norme sur le clavier français qui permettra, sur nos téléphones, de pouvoir avoir tous les signes du français d'aujourd'hui.

Et moi je souhaiterais que ces signes s'étendent aux langues de l'Europe également. Autre grand sujet à la Délégation générale, et vous verrez pourquoi j'insiste sur cette question : tout ce qui est maîtrise, apprentissage du français. On s'est aperçu, à mesure que nous avançons, notre mission étant la « maîtrise du français », qu'il n'y avait pas véritablement de coordination sur la question de l'apprentissage du français, hors Education nationale.

Le Ministère de l'Intérieur enseigne le français, notamment aux réfugiés, aux nouveaux arrivants, d'autres ministères s'y attachent également, mais il n'y a pas véritablement de coordination. Nous avons également une forte mission « emploi de la langue française » qui nous concerne directement aujourd'hui. Qu'est-ce que « l'emploi de la langue française » chez nous ? C'est essayer de faire en sorte que tous les Français, tous les citoyens, toutes les personnes qui résident sur le territoire, puissent vivre dans un environnement en français.

On l'a rappelé tout à l'heure avec la Loi Toubon, on l'a rappelé tout à l'heure avec la Loi 101, c'est un droit qui me paraît absolument fondamental que nos concitoyens puissent vivre dans un environnement en français, puissent être servis en français, puissent avoir des publicités en français, puissent être au travail avec des logiciels en français, puissent, dans un certain nombre de circonstances de la vie sociale, être aux prises directement avec leur langue, c'est-à-dire leur langue qui est le plus souvent leur langue maternelle.

Alors, effectivement, on a parlé ce matin de cette loi de 1975, du 31 décembre 1975, qui était relative plutôt à la défense du consommateur. Ensuite, dans les années 1980-1990, on s'est aperçu que la Francophonie commençait à exister en terme d'idée et que la question de l'identité culturelle se posait à nous, justement dans le cadre de la mondialisation.

L'exception culturelle a bien mis en valeur la Loi de Jacques Toubon. On a vu aussi arriver un certain nombre de scandales dans ces années-là de 1980-1990.

L'un des scandales que nous vivions à l'époque, c'est que nous ne pouvions plus sur le territoire français, avec des fonds français, parler véritablement en français quand nous nous exprimions dans des colloques techniques, scientifiques ou autres, ce qui nous paraissait un scandale, à nous tous, à la Délégation générale où je travaillais déjà. Je retrouve d'ailleurs ici des collègues de l'époque, notamment Josseline Bruchet, avec laquelle j'ai beaucoup travaillé. C'est ce qui a enclenché ce projet de Loi Tasca, notamment, puis le projet de Loi Toubon qui est arrivé à terme : on souhaitait absolument, dans tous les actes de la société, pouvoir utiliser le français.

On sait bien qu'aujourd'hui il y a un autre scandale qui est devant nous, qui est là, sur lequel je vais intervenir, j'ouvre des chantiers progressivement à la Délégation générale à mesure que l'urgence se fait sentir. Le scandale d'aujourd'hui, c'est que nos scientifiques, nos techniciens n'écrivent plus en français. J'ai vu ce dossier dans les années 1980 et nous l'avions traité, puis je l'ai vu s'affaïsser au cours des années et je suis déterminé à reprendre mon bâton de pèlerin pour essayer de changer les choses.

Nous ne changerons pas le monde, mais ce que je souhaite c'est que nous trouvions au français technique et scientifique la place qui lui revient. Nous avons eu trop tendance à abandonner nos positions sur ce sujet.

Pour arriver au cœur de notre sujet de ce matin, le droit au français c'est quoi ? C'est le droit de vivre dans un environnement en français.

C'est déjà ce que permet la Loi Toubon et c'est ce qui a permis justement à notre pays de continuer d'évoluer en français. Nous avons sorti les actes du colloque dont parlait Jacques Toubon ce matin sur « La langue française, une loi pour quoi faire ? », colloque de 2014 qui célébrait les 20 ans de la Loi Toubon.

C'est une des premières fois où le concept de « droit au français » intervient. Jacques Toubon m'a confié à plusieurs reprises que ce droit au français n'avait pas été assez mis en valeur dans la Loi de 1994, c'est notre tâche aujourd'hui de mettre en place les instruments législatifs nécessaires pour que ce droit au français soit reconnu.

Ce droit au français, pour moi, il est extensif. J'ai été parmi ceux qui ont essayé de faire passer l'idée que le droit au français, ce n'était pas simplement le droit de vivre dans un environnement en français, mais c'était également le droit d'apprendre le français, de maîtriser le français et donc d'avoir droit à l'apprentissage du français.

C'est ce qui est nouveau, c'est ce que j'ai découvert lorsque j'ai travaillé pour Manuel Valls dans le cadre d'un rapport qu'il m'avait confié sur l'état du français en France. Ce que j'ai appris, ce que j'ai constaté sur le terrain c'est qu'effectivement l'Education nationale fait un très gros travail sur l'apprentissage et la maîtrise du français, mais qu'il y a en dehors de l'Education nationale tout un contingent de personnes qui n'ont pas ou qui n'ont plus accès au français. Maîtrise du français, c'est quoi ? C'est quand même maîtriser sa langue, au moins à l'écrit, à l'oral et la maîtriser correctement.

Souvent les personnes qui sont victimes de plans sociaux, se retrouvent en dehors du cycle du travail et dans ce cas-là, ils n'ont plus accès à une maîtrise, ils désapprennent. Il y a tout un ensemble de populations qui sont à l'extérieur de ces circuits d'apprentissage du français c'est ce que des syndicats nous ont appris. Les salariés dans des positions fragiles désapprennent. L'amendement 37 de la loi Egalité, Citoyenneté va rédimmer toutes ces populations.

Jacques Toubon, en tant que Défenseur des droits, tout à l'heure, nous en a touché un mot. Nous accueillons sur notre territoire tout un ensemble de personnes, des familles nouvellement immigrées, des réfugiés.

Ces personnes doivent avoir droit à l'apprentissage et à la maîtrise du français. Donc, pensons aux mères de famille. Je voyais dans une commune que j'aime bien, Les Mureaux, où je vais assez souvent, qui est un peu une ville pilote sur ces sujets. Eh bien, on apprend, notamment aux mères de famille, le français. On leur apprend aussi la bicyclette qui est un signe de liberté pour elles. Souvent ces personnes ne savent pas faire de la bicyclette, et donc il y a tout un ensemble de mesures qui doivent être prises pour faire en sorte que nous accueillions mieux ces personnes.

Donc, pour moi le droit au français c'est, d'une part, le droit de vivre dans un environnement en français, c'est ce que nous essayons de faire tous ensemble, notamment à la Délégation générale et avec les ministères avec lesquels nous sommes en relation.

D'autre part, le droit au français c'est aussi le droit à l'apprentissage du français, dans tous les endroits du territoire. Je ne pense pas qu'aux cités où je me suis déplacé tout l'été dernier, quasiment dans toute la banlieue parisienne, je pense aussi aux territoires d'outremer. Le français n'y est pas souvent langue maternelle, il y a un très gros travail à faire de notre point de vue pour que dans les outremer la maîtrise du français soit apprise et maîtrisée, si je puis dire, très tôt.

Il faut apprendre aux enfants qui entrent à la maternelle à 3 ans à utiliser leur langue locale, leur langue souvent maternelle qui n'est pas le français, les acclimater au français et on voit, par exemple à Mayotte où je me suis déplacé, on voit les enfants qui arrivent à la maternelle à 3 ans, sortir de la maternelle à 5 ans, souvent parfaitement bilingues, c'est-à-dire souvent parfaitement à l'aise dans les deux langues. J'ai attiré l'attention de plusieurs sénateurs et de parlementaires sur ce sujet, j'ai parlé de la difficulté sociale, de cette question d'absence de maîtrise de sa langue maternelle, plus de l'absence de maîtrise du français, qui conduit à quoi ? Qui conduit à la ségrégation, au repli sur soi et au suicide.

Regardons les suicides des adolescents en Guyane ou ailleurs, souvent dans ce malaise, il y a un manque de la part de la République, de l'Etat, d'aller vers ces gens et de leur permettre d'apprendre correctement leur langue et d'apprendre correctement le français.

Ce qu'il faudrait certainement ajouter, et je termine là, Madame la Présidente, dans cet amendement 37 ou 38 de la Loi « Egalité et Citoyenneté », c'est que nous accueillons sur notre territoire beaucoup de travailleurs étrangers. C'est une richesse. Beaucoup de Polonais, beaucoup de travailleurs de l'Union européenne, beaucoup de travailleurs d'ailleurs. Ces personnes-là arrivent avec leur langue, elles n'ont pas accès à l'apprentissage du français. Il faudrait que l'État puisse permettre à ces personnes d'avoir, gratuitement le plus souvent, ces cours de français. Pourquoi ? Parce que ce sont nos meilleurs ambassadeurs quand ils rentreront chez eux.

Donc, il y a là tout un ensemble de mesures qu'il va nous falloir prendre, qu'il va nous falloir discuter avec les parlementaires, de façon à ce que l'État prenne ses responsabilités parce que les choses sont urgentes. Les choses sont urgentes dans les outre-mers qui sont, rappelons-nous le, nos avant-gardes de la Francophonie dans le monde. Il faut absolument que nous préservions nos territoires outre-mers et il faut absolument que nous puissions avoir une vue d'ensemble pour que le français soit véritablement la langue de tous les citoyens et de toutes les personnes qui résident sur le territoire national. Merci.

Michèle André :

Merci Monsieur le Délégué général. Mesdames, Messieurs, vous avez dû comprendre, pris comme moi par la passion de leurs exposés de nos cinq intervenants et Monsieur Toubon ayant dû nous quitter, que nous n'avons plus de temps pour les questions. J'en suis absolument désolée. Nous serons obligés de le faire à l'apéritif, salle Coty, tout à l'heure et je pense que ce sera la seule formule pour un véritable échange. Jacques Godfrain a l'air d'abonder dans ce sens-là.

Merci beaucoup.

Je vais donc demander à Vincent Sciamma de monter à la tribune et il va nous délivrer le message d'André Vallini, notre Secrétaire d'Etat, chargé de la Francophonie.

Vincent Sciamma :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, avant d'être le porte-parole d'André Vallini ce matin, je voudrais d'abord souligner que la langue française est une des langues officielles des Nations Unies et aussi au sein de l'Union européenne. Nous insistons beaucoup dans les réunions et les négociations pour avoir un texte en français. C'est un élément très important et c'est aussi un acte d'aide au développement et à la solidarité. J'ai eu la chance de servir les Nations Unies à Genève et j'étais stupéfait quand je croisais des collègues diplomates qui ne parlaient pas un mot de français dans cet espace francophone.

J'en viens maintenant au message de Monsieur André Vallini, Secrétaire d'Etat chargé du Développement et de la Francophonie.

" Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Amis, je tiens d'abord à vous présenter mes regrets de ne pouvoir assister à ce colloque, organisé ce matin, par l'Association francophone d'Amitié et de Liaison, devant participer aujourd'hui à une réunion ministérielle à Bruxelles. Je connais la grande qualité de vos travaux, je me félicite tout particulièrement que vous abordiez la francophonie sous un angle moderne, avec pour thème « un enjeu d'avenir ».

Je voudrais vous dire en quelques mots quelle est ma vision de la francophonie. La francophonie, tout d'abord, c'est un outil diplomatique et si la France a beaucoup contribué au succès historique de la Conférence de Paris sur le climat en décembre dernier à Paris, c'est aussi grâce à la francophonie qui a permis des avancées décisives.

L'espace francophone est ainsi un forum politique qui doit être utile et porter une voix spécifique, attendue et entendue sur les enjeux clés. La francophonie doit demain porter plus haut et plus loin cette belle idée de développement solidaire et soutenable dans nos relations bilatérales, bien sûr, mais aussi et tout autant dans les enceintes internationales où la francophonie pèse aujourd'hui et doit peser aussi demain plus encore. La francophonie est aussi un levier de croissance et de développement ; nous devons aussi agir au renforcement de la francophonie économique. Nous devons attirer et former les futurs acteurs de l'économie mondiale. Nous devons accueillir plus d'étudiants et favoriser la mobilité des entrepreneurs. Les potentiels sont considérables, notamment dans le tourisme, le numérique ou la recherche. Nous devons donc mobiliser les milieux économiques francophones afin de construire avec eux un écosystème en vue d'un développement durable, en faveur de l'entrepreneuriat et de l'emploi, notamment des jeunes. Vous l'aurez compris, je souhaite porter un message positif, dynamique et de modernité de la francophonie avec ceux qui partagent notre langue, qui l'aiment et veulent la faire aimer.

En troisième lieu, la francophonie est un humanisme qui nous rassemble, au-delà de nos sensibilités, de nos origines, de nos différences. Albert Camus disait : « notre patrie commune c'est la langue française. » Il avait raison. La francophonie est en effet bien plus qu'un patrimoine légué par l'Histoire.

Bien davantage qu'un lien linguistique entre des populations qui se voient et ne se connaissent pas. La francophonie, elle repose sur des principes et elle porte des valeurs.

Parler le français c'est bien souvent aimer la langue française et c'est souvent aussi une façon de penser le monde, une façon de parler au monde. Parler le français et aimer la langue française, c'est porter un message de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est en français bien sûr que les révolutionnaires de 1789 ont proclamé et donc écrit la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et c'est en français aussi qu'en 1948, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été rédigée la déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour autant la francophonie ne doit pas être un conservatoire ou un musée, où nous protégerions ce bien précieux que serait notre langue. Non, la francophonie c'est bien plus que ça. Et ça doit être plus que jamais un espace d'échanges, d'ouverture et de rayonnement. D'échanges entre nous francophones d'abord, d'ouverture aux autres ensuite et de rayonnement culturel. Le rayonnement de toutes les cultures francophones qui se fécondent les unes les autres sur les cinq continents.

Le message humaniste de la francophonie, ce doit être enfin et surtout celui de la défense et des valeurs de la démocratie, le pluralisme politique, le respect de la liberté d'opinion et d'expression, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'affirmation que tout être humain doit pouvoir choisir librement sa vie personnelle comme ses dirigeants politiques.

Ces principes démocratiques sont eux aussi de grandes causes que nous devons, comme francophones, défendre. Il nous faut porter haut, sans crainte et avec fierté, l'étendard des droits fondamentaux de la personne humaine, les droits individuels comme les droits collectifs, les droits civils comme les droits sociaux.

A cet égard, je veux rappeler avec force ce matin qu'à mes yeux, la francophonie se doit d'être au premier rang du combat pour l'abolition, à l'échelle du monde, de la peine de mort ».

Je vous remercie.

Michèle André :

Je vous prie de remercier le Ministre et nous comptons effectivement, tous, que nous soyons des parlementaires ou des associations, sur le soutien en permanence de ce dernier dans le sens que vous avez donné. Voilà pour ce qui concerne la première partie de cette matinée. Nous allons quitter cette table. Je remercie infiniment chacun des intervenants. Je pense que nous sommes armés maintenant, Jacques Legendre et moi, Claudine Lepage, pour écrire des amendements qui amélioreront le texte. Nous avons bien entendu et cela permet déjà de mieux parler. Donc merci à vous quatre. Je cède la tribune à Jacques Godfrain qui va venir s'installer et présider la deuxième partie et à ses intervenants qui vont prendre place également. Merci à vous.

Jacques Godfrain :

Nous allons commencer tout de suite cette deuxième table ronde et je voudrais donc donner la parole à Madame Suzanne Bellnoun pour nous parler d'économie francophone en marche. Cela a déjà été un peu évoqué dans la première table ronde, mais à vous maintenant d'approfondir le sujet. Merci Madame.

Suzanne Bellnoun :

Merci beaucoup. Merci à l'AFAL de nous avoir conviés à cette rencontre. Je suis Madame Bellnoun, Présidente de l'Organisation des femmes africaines de la diaspora. J'ai été très frappée du rôle qui m'a été donné de parler de l'économie. Cela fait toujours bizarre quand on est minoritaire qu'on vous choisisse de parler d'un sujet dont vous êtes souvent écarté : « Les femmes et l'économie ». Surtout dans l'espace francophone.

Quand on parle d'économie, souvent, de toute façon on ne peut pas parler d'économie sans parler des humains, quelle que soit l'évolution technologique, parce que ce sont des humains qui vont consommer.

D'ailleurs, ce sont les humains qui font l'évolution technologique. Et donc dans l'espace francophone il était temps qu'on parle de l'économie, après avoir fait ses preuves dans le cadre culturel.

En tant que sixième langue mondiale, je pense que l'économie avait toute sa place dans la francophonie pour protéger et développer cette merveilleuse langue. Non seulement, c'est la sixième langue, mais elle

peut même occuper une place plus importante. La francophonie aujourd'hui ce sont 275 millions de francophones, sachant qu'en 2050 il y en aura 770 millions. De nos jours, 16% du PIB mondial sont dans l'espace francophone, 7% du taux de croissance mondiale dans l'espace francophone, 14% des ressources minières et énergétiques dans l'espace francophone, ce n'est pas négligeable.

Et, de tous ces chiffres, on trouvera que le premier atout de la francophonie, c'est l'Afrique. Pourquoi ? Parce que dans les 275 millions de francophones, nous trouvons 100 millions de francophones en Afrique. Et en 2050, sur les 770 millions qu'on suppose avoir, avec l'avis des femmes, bien sûr, sur les 770 millions, il y aura à peu près 500 millions de francophones en Afrique.

Et croyez-moi, il y a du potentiel dans l'espace francophone, du moins du potentiel économique. Mais la question qu'on se pose parfois, c'est : est-ce que la francophonie elle-même en est consciente ?

Notre réseau est un réseau de femmes de la diaspora africaine, donc qui dit diaspora africaine dit les femmes francophones et les femmes anglophones.

Notre vice-présidente, chargée de la partie anglophone, rentre du Nigeria et le plus grand message qu'elle m'a apporté, est le suivant. Elle m'a dit : « Madame Bellnoun, les femmes nous demandent de créer un centre pour la formation de la langue française ».

Donc, la langue française est convoitée. Pourquoi ? Parce qu'il y a un potentiel.

On apprend une langue pour un intérêt, il ne faut pas se tromper, et l'intérêt d'apprendre la langue française aujourd'hui, on ne peut pas l'ignorer, c'est que l'économie joue un rôle important. Parce que l'espace francophone est convoité et il est convoité pourquoi ? Parce qu'il est mal occupé.

Les chiffres que je viens d'annoncer en Afrique, les 500 millions de personnes ne sortiront pas des usines, ce sont les femmes qui vont faire les 500 millions d'êtres humains, qui doivent les éduquer, qui doivent les élever pour en faire des citoyens, donc les consommateurs de demain, donc le grand marché de demain.

Et, non seulement, elles sont reproductrices, mais elles sont productrices, parce que l'Afrique est le continent où les femmes créent le plus au monde, essentiellement en Afrique francophone. Mais si vous me demandez : « que fait la francophonie ? Quelle est la place de la femme en matière économique dans le Forum francophone des affaires ? » Je ne saurais vous dire. Il y a eu deux éditions du Forum économique francophone, et en préparant cette mission, je me suis dit que, peut-être, je n'ai pas été attentive, mais, en préparant cette rencontre, je suis allée chercher pour savoir à quel moment pendant ces rencontres on a parlé des femmes dans l'espace économique. Eh bien, nulle part !

Est-ce que la francophonie économique pourra se faire sans les femmes ?

La francophonie économique est en marche, c'est une réalité, mais elle est en marche avec une moitié de son potentiel.

Les femmes sont encore en marge. On espère que la troisième édition pensera aux femmes. L'année prochaine, la francophonie des affaires va fêter ses 30 ans. 30 ans d'existence !

Quelle est la place des femmes dans la francophonie des affaires ? Nous cherchons encore. Nous organisons depuis un certain nombre d'années le Forum économique des femmes africaines de la diaspora à l'ENA et cette rencontre mobilise beaucoup de femmes africaines d'Afrique qui font le voyage pour venir ici. La francophonie n'est pas notre partenaire, encore moins la francophonie des affaires.

Nos amies anglophones ont repris le concept que nous avons mis en place et elles organisent la même chose en Angleterre, avec la contribution du Commonwealth.

Si la francophonie économique continue à ne pas tenir en compte les femmes dans le cadre de l'économie, c'est là où commencera le danger de la langue.

Parce que, qui mieux que la femme véhicule la langue ? Qui mieux qu'elle peut porter la langue ? L'apprentissage de la langue commence quand on porte l'enfant dans son ventre, on lui parle, on lui transmet.

Alors, si la francophonie économique laisse cet espace vide, il ne faut pas oublier que la nature a horreur du vide.

Comme je l'ai dit au début de cette intervention, la langue française est convoitée parce que l'espace économique francophone a encore du vide. C'est le seul espace où les autres peuvent encore trouver leur place. Et quand ils prennent la place, ils apportent leur langue.

Et quand on a faim, on va toujours chez celui qui peut nous donner à manger. Si celui-là ne parle pas français, on se verra obligé de parler la langue qui permettra de survivre.

La question est que j'espère que la francophonie économique saura tirer des leçons pour intégrer la femme parce que le développement ne peut pas se faire avec les hommes uniquement. Il se fait avec les hommes et les femmes. Je vous remercie.

Jacques Godfrain :

Merci Madame. Vous avez respecté votre temps et je vous en félicite. Ce qui est un encouragement pour les autres orateurs. Donc, je vais donner la parole à Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne, Sénateur de l'Yonne.

Jean-Baptiste Lemoyne :

Merci beaucoup Monsieur le Président. C'est un très grand honneur pour moi de m'exprimer ici, à cette tribune, je dois le dire, de retrouver des amis et des personnalités, le ministre Godfrain, le ministre Legendre, Pascal Terrasse bien sûr, la Présidente Michèle André, Claudine Lepage et bien d'autres venus de l'Yonne aussi.

Vous êtes tous, beaucoup, des acteurs de premier plan de la francophonie, qu'elle soit associative, économique, politique, culturelle et donc finalement je me suis posé la question, pourquoi moi j'aurais plus la parole que vous ?

L'AFAL m'a sollicité, donc je ne me défilerais pas. Ils ont eu cette gentillesse là et je reviendrai quand même un petit peu sur la genèse de mon engagement comme militant de la francophonie. Je prends ce terme de militant d'ailleurs, parce que ça a un lien avec le thème qui m'a été assigné qui est : « la francophonie, une idée plus que jamais moderne », parce que je pense que les formes d'engagement vont sûrement encore beaucoup évoluer. On est dans un monde où tout change si vite et si fort.

Alors, comment suis-je comme vous devenu un ardent militant francophone ? Pour ma part, c'est venu par la défense du patrimoine linguistique en général. Monsieur Hagège intervenait ce matin sur ce sujet, malheureusement je n'ai pas pu être là, j'en suis marri, étant un de ses grands lecteurs.

C'est à partir de là qu'est également venu l'engagement francophone. Jamais je n'ai opposé ces langues d'ailleurs au français. Ces langues qui sont aussi au terme de notre Constitution un patrimoine de la Nation.

Et, parce que pour moi le basque, le breton, le corse ont droit de cité, le français doit aussi être promu et encouragé. Car chaque langue est un point de vue sur le monde et une conception du monde, alors pour ne pas le dire en français, une « weltanschauung » et c'est donc quelque chose de très riche et qui doit absolument être hardiment défendu.

Il est vrai que cette diversité culturelle est un combat qui est un combat de tout le temps.

Quand on a fermé la porte, ça peut revenir par la fenêtre quelques années plus tard et c'est un combat qui n'est jamais terminé et qui rallie, c'est heureux, bien au-delà des engagements partisans des uns et des autres.

Mais, finalement c'est peut-être ça être moderne pour le coup, au moment où on a un processus d'homogénéisation, on le voit, qui est quand même très rapide et qui est parfois très menaçant. Et puis, nous vivons sous une prééminence qui est réelle, non pas de la langue anglaise d'ailleurs, mais de ce « globish » qui est présent et qui se répand sur un certain nombre de réseaux.

Alors de ce combat linguistique et culturel, je suis ensuite passé à une prise de conscience politique, à travers les mésaventures d'un certain nombre de peuples frères, rameaux de la Francophonie, les Valdôtains, les Wallons, les Québécois, les Acadiens, des événements politiques majeurs sont advenus dans les années 1990 : le référendum au Québec, la lutte pour les communes de facilité en Belgique, une tentative de remise en cause du statut d'autonomie valdôtain par l'Italie « berlusconofinienne », et si je me permets de faire ce détour très personnel, pardon, ce n'est pas pour faire une psychanalyse devant vous ce matin, mais c'est parce que les ressorts qui ont motivé mon engagement sont, je pense, en partie relativement épuisés pour motiver les nouvelles générations.

Or, on a besoin de trouver un vivier de jeunes femmes et de jeunes hommes qui vont perpétuer et maintenir cette flamme. J'ai eu la chance, par des rencontres, de recevoir cette flamme transmise par d'autres.

Malheureusement, je crois que nous avons quitté, je le regrette, mais je pense qu'on est en train de quitter, quand même, un siècle des idées et des idéologies qui a produit le pire, mais a aussi produit de

belles synthèses, pour entrer dans un siècle d'immédiateté du consommateur à tous les étages, jusque dans la vie politique d'ailleurs.

Quand vous regardez les motifs de détermination des votes, comment ils se font en ce moment, on voit une extrême volatilité et ça touche tout le monde et ça touche aussi des causes que sont des engagements aussi forts que ceux-là.

Je doute qu'aujourd'hui un jeune de 18 ans se proclame fils ou petit-fils spirituel de Philippe Rossillon.

Donc, pour tenter de perpétuer, à mon petit niveau, cette formidable épopée, diplomatique, politique, menée dès les années 1950/60 par une poignée de femmes et d'hommes, eh bien, je me disais qu'il fallait poursuivre cela par mes petits moyens.

Alors que faire ? Comme se demandait Lénine, en d'autres temps et dans un autre contexte, je vous le concède. C'est ainsi que je vais tenter de répondre à cette affirmation : « la francophonie, une idée plus que jamais moderne ».

Et là, j'ai sorti mon Larousse. Oui, parce que je ne me refais pas, je suis sénateur de l'Yonne et notre fierté, c'est d'avoir Larousse natif de la petite ville poyaudine de Toucy. D'ailleurs on fêtera le 200^{ème} anniversaire, l'année prochaine, de sa naissance et j'espère que les différentes associations et instances francophones s'associeront à ce bicentenaire de l'auteur du nouveau dictionnaire de la langue française, devenu le Petit Larousse.

Alors qu'est-ce qu'être moderne ? Si je reprends Larousse, c'est, je cite : « qui s'adapte pleinement aux innovations de son époque », ça s'oppose à « classique » et donc effectivement il va falloir que nous adoptions les formes entre guillemets du combat francophone aux innovations de notre époque et je vais y revenir un petit peu après.

Après, j'ai regardé les synonymes et j'avoue que j'ai été un petit peu choqué, même sur larousse.fr, les synonymes de « moderne », je vous les donne. On m'a donné « in », on m'a donné « up to date », on m'a donné « à la page », je préfère, et il y a quand même aussi « nouveau, récent ou révolutionnaire ».

Eh bien oui, je veux bien être révolutionnaire !

Je pense que, quelque part, à nous d'être révolutionnaires, créatifs, imaginatifs, pour arriver à réinventer des formes d'engagement francophone.

Et donc, c'est quoi être moderne en 2016 ? Comment s'adapter à cette ère du temps ?

Il faut, si je ne veux pas et si nous ne voulons pas être collectivement un peu une sorte d'espèce en voie de disparition, que nous soyons non seulement en tant que militants francophones, que nous poussions une idée, le thème c'était une idée plus que jamais moderne. Je pense que si on en reste au stade de l'idée, de l'idéal en réalité, ça ne suffira pas.

Il y a un déclin relatif du poids des idées sur le rôle du choc des photos et des réseaux, on peut le regretter, mais c'est comme ça et donc il nous faut des actions, des actions très concrètes qui montrent à la génération des jeunes francophones de 10 ans, de 20 ans, de 30 ans, qui grandissent ou qui naissent, que ce soit sur le continent africain, en Asie, en Amérique ou en Europe, ce que la famille qui a le français en partage peut leur apporter, dans leurs vies.

Il faut faire en sorte que ces jeunes qui, peut-être, vont venir dans un premier temps, en tant que simples consommateurs en se disant : « tiens, j'ai tel programme d'échange, etc... », soient transformés, pardon pour ce néologisme en « consomme acteurs » et je crois que, de ce point de vue-là, il faut démultiplier les expériences concrètes.

Il y en a une à laquelle j'ai pas mal contribué et qui, je pense, devrait être plus largement étendue, qui est l'échange de jeunes cadres politiques entre la France et le Québec avec le comité d'action politique franco-québécois.

C'est un programme qui devrait être généralisé et beaucoup plus vaste que ce qu'il est pour l'instant parce que cela crée de vrais liens qui existent et qui perdurent à travers les années et qui forment du coup une nouvelle génération de militants francophones, mais qui, dans des responsabilités, se connaissent et sont en capacité de faire avancer cet idéal.

Donc, pour moi, je crois qu'il faut accroître la visibilité d'échanges dans tous les domaines. C'est un peu comme l'Europe des débuts, l'Europe des solidarités concrètes, il faut que nous ayons l'Europe de la francophonie par des actions concrètes, des idées concrètes. Ceci nécessite, j'en suis conscient, beaucoup de moyens budgétaires, et je pense que, d'ailleurs, tous nos gouvernements successifs, malheureusement n'ont pas toujours mis l'accent sur cet aspect-là de la culture ou de la diplomatie et c'est un rendez-vous actuel auquel la France doit, pour le coup, plus que jamais répondre présente.

Alors, en guise de conclusion, après cet appel à des actions très simples, très concrètes, très banales, plutôt avec l'usage intensif des réseaux, mais je sais qu'on va en parler un peu plus précisément, des programmes d'échanges... je voulais juste terminer en lisant une chanson-poème de ce groupe breton, Tri Yann, que je trouve très intéressante et j'ai remplacé les termes « Bretagne, breton » par « Francophonie ».

Ça s'appelle « La découverte de l'ignorance » : « Qu'appelons-nous être francophone ? Et d'abord pourquoi l'être ? Français d'état-civil, je suis nommé Français. J'assume à chaque instant ma situation de Français. Mon appartenance à la francophonie, n'est en revanche qu'une qualité facultative que je puis parfaitement renier ou méconnaître. Je l'ai d'ailleurs fait. J'ai longtemps ignoré que j'étais francophone. Français, sans problème, il me faut donc vivre la francophonie en surplus. Ou, pour mieux dire, en conscience. Si je perds cette conscience, la francophonie cesse d'être en moi. Si tous les francophones la perdent, elle cesse absolument d'être. La francophonie n'a pas de papiers, elle n'existe que si, à chaque génération, des hommes se reconnaissent francophones. A cette heure, des enfants naissent en francophonie, seront-ils francophones ? Nul ne le sait. A chacun, l'âge venu, la découverte ou l'ignorance ». Et donc c'est notre rôle à nous de leur faire découvrir.

Jacques Godfrain :

Vous avez fait un exposé « dans le vent », c'est moderne ! Madame la maire-adjointe d'Evry, je vais vous donner la parole tout de suite pour, le plus possible, gagner du temps.

Najwa El Haïté :

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Mesdames et Messieurs, Chers Amis.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le Président et le Secrétaire général de l'AFAL pour leur invitation et me présenter également très rapidement.

Je suis, en effet, adjointe au maire en charge du numérique et également de la culture mais aussi partenaire associée dans un cabinet d'intelligence économique, appelé ESL Network.

Donc, aujourd'hui, on me demande de m'exprimer sur une thématique importante : le numérique et la francophonie.

C'est un thème essentiel, pourquoi ? Tout d'abord parce que pour la première fois, dans notre histoire, une technologie s'est diffusée en moins de deux décennies, sur l'ensemble de la planète.

Voici quelques chiffres parlants : 2 milliards d'individus sont désormais raccordés à internet et 6 milliards utilisent la téléphonie mobile sur les 7 que compte notre planète.

Donc, nous sommes en pleine révolution numérique. Cette révolution bouleverse nos modes de vie, nos relations avec nos proches, notre culture, notre éducation, nos loisirs.

C'est pourquoi nous ne devons pas subir, mais porter cette révolution numérique. En saisir toutes les potentialités, et je pense que la francophonie institutionnelle a pris la mesure de cet enjeu.

Déjà en 1997, un an avant la création de Google, elle adaptait un plan d'action qui permettait au fil des ans de financer des projets numériques variés. Plus récemment, la stratégie de la francophonie numérique, à l'horizon 2020, a été adoptée en 2012 lors du Sommet de Kinshasa, réunissant les chefs d'Etats et de Gouvernements des pays francophones.

Et là, il s'agit d'ailleurs de souligner le rôle important de l'OIF qui milite de manière dynamique en faveur de la diversité culturelle et linguistique dans le cyber espace, en s'appuyant sur les priorités qui ont été développées au cours de ce Sommet.

Quelles sont ces priorités ? Tout d'abord, l'innovation de l'économie numérique, la jeunesse, l'entrepreneuriat. Il s'agit notamment de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, et on parlait des femmes tout à l'heure, également des femmes dans le secteur de l'informatique.

Il s'agit aussi, autre priorité, d'édifier des sociétés de l'information francophone démocratique, cela passe notamment par la protection des données personnelles et de la vie privée, mais aussi, et le contexte actuel nous mène à cela, à la lutte contre la cybercriminalité, tout en respectant les libertés fondamentales.

Enfin, autre priorité, le soutien aux biens communs numériques. Alors, je vais vous citer quelques exemples pour que vous sachiez de quoi on parle quand on parle de « biens communs ».

C'est notamment, par exemple, la gestion de situations de crise à l'aide de données cartographiques numériques libres que Michaëlle Jean, la Secrétaire générale de l'OIF, avait cité en exemple. Et là, cela peut être utile pour les pays menacés par le terrorisme.

Ou encore, puisqu'on sort de la COP 21, la préservation de la biodiversité et du climat grâce à la création d'une base de données botaniques en libre accès également. Je pense que la mise en œuvre de ces priorités aide à instaurer un climat de confiance et de coopération propice à l'émergence d'une société de l'information multiculturelle et créative.

C'est une exigence morale qui se fonde, et on en parlait tout à l'heure, sur des valeurs humanistes de la francophonie. Cela se fonde sur ces valeurs, c'est-à-dire le partage et la solidarité. Mais c'est aussi, et c'est important de le rappeler, un impératif économique.

En effet, il s'agit de redonner confiance dans l'outil internet, sous peine de limiter le potentiel de croissance de l'économie numérique au cœur de la mondialisation.

Alors, force est de constater que les polémiques sur l'utilisation et le contrôle de l'outil internet, par les services de renseignements américains ou autres, ont créé un profond malaise. C'est pourquoi il s'agit de retrouver maintenant cet élan démocratique, innovant, créatif, participatif qui a été l'ADN de l'internet, au début de ce siècle.

A ce titre, la communauté des acteurs francophones doit faire entendre sa voix et c'est important, en militant, notamment, en faveur d'une gouvernance de l'internet plus transparente. On pourra revenir d'ailleurs au cours de nos échanges, si vous le souhaitez, concernant cette gouvernance.

Donc, vous l'aurez compris, au regard de mes propos, la francophonie est pour moi, pas seulement la défense de la langue française et sa promotion, c'est essentiel et indispensable, mais cela va bien au-delà. C'est une action politique, porteuse de valeurs et d'un bien-vivre ensemble économique. Mais la francophonie c'est aussi une solidarité, comme le rappelait le Ministre, c'est une responsabilité, celle d'éduquer, de former, de transmettre. C'est également une communauté qui s'élargit chaque jour davantage.

Telles sont les caractéristiques de la francophonie : placer la langue française et sa culture au service du monde et de la liberté. Et le numérique en est le support idéal pour sa diffusion.

Je vous remercie.

Jacques Godfrain :

Merci beaucoup et félicitations pour votre concision et la profondeur de votre texte.

Pascal Terrasse, notre collègue, a la parole.

Pascal Terrasse :

Merci, Monsieur le Président. J'ai cru comprendre que c'est à moi que revient la dernière partie de ces travaux et je vais, non pas faire une conclusion, mais, en tout cas, essayer de rassembler toute une série de questions qui se posent à nous, autour des questions qui nous sont posées.

Je voudrais aussi vous saluer, Monsieur le Président, mon cher Jacques, saluer l'ensemble des parlementaires qui sont présents et je voudrais quand même les citer parce que ce sont des hommes et des femmes que je rencontre régulièrement, pour ne pas dire quotidiennement, et qui sont évidemment très impliqués dans la francophonie, évidemment Michèle André, Jacques Legendre que tout le monde connaît ici, j'imagine, Claudine et Jean-Baptiste qui sont aussi très engagés et que j'ai pris l'habitude de voir l'un ou l'autre pour différents périples.

Je voudrais saluer également Madame l'Ambassadeur d'Haïti qui est présente et avec qui nous étions, il n'y a pas très longtemps, en débat. Saluer tous les amis de la francophonie.

Quelques mots donc sur les travaux qui sont les nôtres. La francophonie est, vous le savez, un moteur d'influence et en même temps de solidarité qui nous rassemble dans nos diversités. Donc, je crois que c'est à partir de là qu'il faut que l'on puisse bâtir ce que serait ou sera la francophonie de demain.

Elle représente aujourd'hui pratiquement 40% des membres de l'ONU, donc son influence n'est pas négligeable. 40% des membres de l'ONU aujourd'hui sont francophones, en tout cas francophiles, et c'est une économie qui est florissante.

Tout à l'heure nous en avons parlé, le potentiel démographique est tout à fait considérable. Quelques exemples : au quotidien, ce sont aujourd'hui 900 000 enseignants de français qui agissent de partout dans le monde pour promouvoir, évidemment, notre langue. D'ailleurs, le Secrétaire général de l'ONU,

Ban Ki-Moon, lui-même, a expliqué que le multilinguisme, au fond, constitue le corollaire du multilatéralisme et donc il faut prendre en considération cet élément.

Le multilinguisme est un élément capital aujourd'hui comme peut l'être, évidemment, le multilatéralisme dans nos relations.

Depuis la modification constitutionnelle de 2008, la francophonie est inscrite dans la Constitution française, dans son article 87 et je voudrais ici tout particulièrement saluer celui qui a poussé la rampe, à l'époque, pour que cet article 87 puisse être intégré à la Constitution, il se reconnaîtra, c'est notre ami Jacques Legendre qui a fait que cette heureuse inscription soit dans notre Constitution.

Il faut en tout cas que chaque responsable parlementaire se rappelle de notre Constitution. Comme vous l'avez montré ce matin, et contrairement à ce que certains esprits chagrins s'entêtent à vouloir croire, avec persistance d'ailleurs, la langue française est à la mode.

En effet, c'est la deuxième langue la plus apprise aujourd'hui dans le monde après l'anglais et elle est présente, on peut le dire, pratiquement sur presque tous les continents.

Elle est présente aussi sur les réseaux sociaux. Najwa en a parlé à l'instant et j'en dirai un mot tout à l'heure parce que il y a là, quand même, un vrai sujet qui nous intéresse et nous interpelle.

Les langues, comme les hommes, vous le savez, peuvent mourir. Pour les hommes, c'est sûr, mais pour les langues, aussi. Le latin fut une grande langue et maintenant le latin est une langue morte. Le français n'est pas une langue morte, mais c'est une langue qui a pesé.

Aujourd'hui, on voit à quel point la présence des langues anglo-américaines pèse énormément sur l'ensemble des continents et on voit, petit à petit, poindre de nouvelles langues, le mandarin, en particulier.

Donc, il nous appartient collectivement de rendre riche évidemment cette pluralité, c'est un combat de la diversité culturelle, c'est un combat pour les langues que porte la francophonie, que porte, en particulier, l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'ensemble de ses services. C'est important de rappeler le rôle de l'OIF et le rôle des opérateurs qui relèvent directement de l'OIF.

Sur ces engagements de la francophonie, moi je vois aujourd'hui plusieurs défis à relever. Des défis qui sont connus, peut-être pas suffisamment rappelés, sur lesquels l'engagement des dirigeants politiques doit être validé. En tout cas, les responsables politiques doivent porter ces 5 défis plus qu'ils ne le font aujourd'hui.

D'une part, le défi de l'éducation. Moi qui voyage beaucoup aujourd'hui, je constate à quel point on voit des questions se poser sur la thématique de l'éducation. On le dit, on le sait, 135 millions de francophones dans le monde en 1990, un peu plus de 274 millions en 2014 et on nous dit plus de 700 millions selon l'Observatoire de la langue française en 2060. On est dans de la prospective. 700 de 274 millions, c'est potentiellement possible.

Mais une langue peut disparaître. Voyez ce qui s'est passé ces dernières années au Rwanda. Et donc, extrapoler le principe qu'on peut demain imaginer que, de 274 millions de locuteurs, il peut n'y en avoir demain plus que 100 000.

Il nous faut être prudent et, si on veut vraiment coller sur ce principe de 700 millions de locuteurs, il faut prendre en considération les éléments qui sont liés à l'éducation.

Cet espoir est évidemment porté par l'Afrique : l'Afrique qui est le premier continent francophone avec des pays dont on sait qu'ils sont en plein développement comme la République démocratique du Congo qui devient, de facto, par sa démographie, le premier pays francophone au monde.

Mais, là aussi, tout peut évoluer donc les enjeux sont très importants et nous devons évidemment engager, avec les pays francophones qui sont inscrits dans cette démarche éducative, la Suisse, la Belgique, le Canada et d'autres pays, à inscrire nos politiques sur l'éducation et toujours être présents ou peut-être mieux travailler ensemble.

C'est vrai qu'on a aujourd'hui les Instituts français que la France est un peu seule à porter en réalité. Je reviens de Chine, je reviens de Birmanie, j'ai vu plusieurs de nos instituts français dont un qui est magnifique d'ailleurs, c'est à Pondichéry.

Donc, il faudrait qu'à un moment donné, la francophonie ce ne soit pas simplement des mots, mais des preuves et les preuves passent par des engagements financiers. La France ne peut pas être seule sur le coup, surtout dans ce contexte économique que vous connaissez. Donc moi j'en appelle évidemment à la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui soutiennent la langue française.

L'instruction de la langue française, en tout cas dans les écoles de la République, est importante ici en France, mais doit être tout aussi importante à l'extérieur.

Deuxième défi, c'est celui de la francophonie des peuples. Les Français sont convaincus de l'importance, évidemment, je viens d'en parler, de la langue française, de la francophonie. Pourtant rares sont les sujets qui aujourd'hui rassemblent autant nos compatriotes. Donc la francophonie fait partie de cet élément où on peut se retrouver quelle que soit sa sensibilité ou tendance politique, où on essaie de se retrouver autour de la francophonie. On voit que sur les territoires, d'ailleurs métropolitains, un certain nombre d'engagements ont été pris. On voit refluer ici ou là des maisons de la langue. Je vois des exemples magnifiques, je pense à Lyon, à Marseille, à Auxerre, à Bordeaux ; on voit un peu partout des initiatives des élus locaux, des territoires, qui s'organisent et qui portent évidemment, hauts en couleurs, la bannière de la francophonie.

A titre symbolique, je voudrais vous faire une proposition peut-être, mais qui n'est pas de moi parce que c'est une proposition qui a été déjà débattue entre nous aussi. Dans quelques mois, on commémorera le 15^{ème} anniversaire du décès de Léopold Sédar Senghor. Moi, je verrais, par exemple, remettre la francophonie dans le débat public, politique, dans un engagement de notre part, qui viserait à engager un comité disant pourquoi Senghor n'est pas au Panthéon. Parce qu'on peut imaginer que cet homme qui a écrit beaucoup de choses, qui a été un homme politique considérable, qui a été un véritable trait d'union entre l'Afrique et la France, c'était un homme extraordinaire, au moment où on parle de sujets qui ravivent des positions qui sont clivantes, au moins sur le sujet de la double nationalité, sur des sujets qui ont ému la France en ce début d'année. C'est un moyen aussi de nous rapprocher de ce que sont nos frères africains. Je trouve que ce serait un bel engagement et moi je vous invite les uns et les autres à réfléchir à cette idée-là.

Et donc, la francophonie des peuples c'est cette francophonie au fond qui nous rassemble, qui nous unit, qui est solidaire et c'est tout le travail que nous faisons ensemble autour de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie que j'ai l'honneur de présider, succédant à Jacques Legendre, Michèle André et à bien d'autres. Notre travail a toujours été de rassembler dans l'unité et dans la solidarité, quels que soient, comme je le disais à l'instant, nos engagements individuels.

Troisième défi, évidemment, de la francophonie c'est celui de l'économie. C'est un sujet pour lequel les Chefs d'Etat et de Gouvernements, vous le savez, à l'occasion du Sommet de Dakar, ont mandaté l'OIF pour s'engager dans la francophonie économique.

Le français est la troisième langue aujourd'hui dans le secteur des affaires, bien évidemment après l'anglais et le chinois. Elle représente, si on prend l'ensemble du PIB mondial, 16% du PIB mondial. Ce n'est pas rien. C'est évidemment quelque chose qui pèse, sauf qu'on ne le sait pas. On n'est pas en capacité, en tout cas je crois, de porter ces idées.

En même temps, je constate quelquefois avec beaucoup de chagrin que là où la francophonie pourrait être utile et engageante, notamment sur l'emploi, beaucoup d'entreprises françaises francophones oublient leurs origines.

Il y a quelques entreprises qui jouent le jeu. Evidemment une qu'on connaît bien, Michèle la connaît parfaitement, c'est Michelin qui fait attention, je l'ai vu dernièrement en Chine lors d'une visite, au principe que les cadres parlent français. De plus, ils font des contrats locaux bien évidemment, ce sont de moins en moins des expatriés, mais, en tout cas, ils font très attention à ce que le français soit une langue parlée.

Ce n'est pas tout à fait le cas de toutes les entreprises.

Quand je vois dernièrement la publicité d'Air France, je me pose la question. Pire que ça, hier, on me demande de signer une lettre à la Commission des Finances pour interpeller le Commissaire chargé de la concurrence, Pierre Moscovici, donc un Français. La lettre est adressée par des élus politiques français qui interpellent le Commissaire sur un sujet et on me fait signer une lettre en anglais !

Il y a des choses que je ne comprends pas

Alors, quand je dis ça, c'est qu'il y a des gens qui considèrent que parler en anglais c'est chic. Moi, j'adore l'anglais évidemment, mais penser que, dans le langage politique, l'anglais c'est chic, mais de quoi on parle ? Cela en devient risible, pitoyable.

Si je dois écrire peut-être à un élu politique qui ne parle pas le français et qui est un parlementaire européen, ça ne me dérangera pas, éventuellement, d'écrire en anglais. Mais des Français, en plus des responsables politiques qui écrivent à des Français en anglais, ça me pose des questions

C'est un sujet qui me paraît très interrogatif.

Sur la francophonie économique, aussi, il y a des sujets qui nous interpellent. Najwa, tu en as parlé, ce sont les enjeux du numérique.

La plupart des réseaux sociaux, aujourd'hui, sont d'origine anglophone, comme vous le savez, twitter, facebook et autres. Ce sont des réseaux sociaux qui ont pénétré l'ensemble du monde et ça va à une allure vertigineuse.

Tout à l'heure, Najwa, tu disais qu'on est passé à un système des réseaux sociaux. Il faut imaginer que la radio, quand Edison l'invente, entre ce moment et le moment où elle pénètre l'ensemble des populations, il a fallu une quarantaine d'années.

La télévision, elle aussi a évolué une vingtaine d'années après.

Pour les réseaux sociaux, cela fait à peine deux ans et ça va évidemment très vite avec des dispositifs qui récupèrent nos données, ce qu'on appelle « les data » et qui auront demain véritablement des conséquences sur nos vies au quotidien.

Je pense que dans ce domaine, on a un retard très important.

Tout à l'heure, Jean-Baptiste, tu faisais référence à Larousse, mais il faut savoir aussi que les grandes encyclopédies, les unes après les autres, les dictionnaires, les uns après les autres, sont en train de disparaître, petit à petit.

Les grandes encyclopédies ferment leurs portes parce que vous avez une espèce de dispositif enclenché, une chaîne de blocs, qui est commun, qui s'appelle Wikipédia, qui appartient évidemment à tout le monde, à vous, à moi, aux lecteurs, à ceux qui écrivent, et qui est en train de prendre évidemment un marché tout à fait unique et qui peut aussi changer la nature. Pour le moment Wikipédia existe encore en français, mais imaginez-vous que demain Wikipédia, sur des éléments très français, s'oriente vers l'anglais, alors là, on n'aura pas le choix, c'est comme ça.

Il faut donc, là aussi, que les institutions européennes soient à nos côtés.

Cela vaut aussi pour l'espagnol, ça vaut aussi pour l'allemand. Cette idée de multilinguisme ce n'est pas seulement la France qui doit la défendre, c'est l'ensemble de l'Union européenne et ne comptez pas évidemment sur nos amis britanniques qui sont dans une logique qui est tout à fait autre que la nôtre.

Je vous incite d'ailleurs à lire le rapport de Jacques Attali qui disait beaucoup de choses sur les potentiels de croissance en matière d'informatique et d'internet.

Notez qu'aujourd'hui le français est la sixième langue parlée sur internet. Alors que normalement nous sommes la troisième en termes d'influence.

Cela veut dire que l'on prend beaucoup de retard qu'on ne rattrapera que très difficilement. Chaque jour qui passe, la vitesse à laquelle les dispositifs se mettent en place, font qu'après évidemment, il sera trop tard.

Quatrième défi, c'est celui, bien évidemment, de la planète. C'est un défi majeur, j'aurais peut-être dû commencer par ça.

Le sujet du dérèglement climatique est très important.

La conférence de Paris, vous le savez, qui s'est tenue en décembre dernier, a joué un rôle majeur, en tout cas sur la prise de conscience. Notez bien que la francophonie a été très présente à cette occasion, nous-mêmes au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, nous avons réussi, malgré tout, à faire voter des délibérations, des plaidoyers autour des engagements du développement durable avec, en particulier, l'IFDD, l'Institut francophone du développement durable.

On a engagé nos amis africains avec nous. Cela n'a pas été simple parce que l'espace francophone peut avoir aussi des principes très différents sur ces enjeux-là.

Quand on parlait à l'ancien Président canadien et à nos collègues parlementaires canadiens, la vision qu'ils avaient du développement durable, notamment du réchauffement climatique, était complètement différente de la nôtre et quand, avec les Africains, on avance, petit à petit le Canada avance avec nous.

Il y a un changement politique au Canada, mais dans les changements, quelquefois, il est très difficile de faire avancer des sujets majeurs, mais on essaie malgré tout d'avancer sur ces sujets. En tout cas, je pense que pour le dérèglement climatique aujourd'hui, l'espace francophone a un rôle majeur à jouer, c'est un vrai enjeu politique, un enjeu de société, un enjeu aussi de survie humaine.

On peut parler de tout ce que l'on veut, demain il va y avoir des espaces qui vont disparaître et on peut parler d'économie, de télécommunications, de réseaux sociaux, si l'espace francophone se réduit,

chaque jour un peu plus en raison des dérèglements climatiques et des risques qui pèsent sur des états entiers, sur des îles entières, on risque d'avoir un peu de difficulté.

Dernier point, c'est le défi de la francophonie de puissance. J'y crois, c'est une triste réalité perdue au sein de la communauté francophone, celle de nombreuses régions, notamment d'Afrique francophone, qui demeurent le théâtre de conflits et, en particulier, du terrorisme. C'est un sujet majeur.

A l'APF, on a eu à en souffrir. L'un de nos prestataires, en tout cas, un de nos fonctionnaires, s'est retrouvé au mauvais endroit au mauvais moment au Radisson, à Bamako : il est décédé, et a laissé trois enfants et une épouse.

Il y a eu beaucoup de tristesse au Parlement, avec ce qui s'est passé à Mombassa, à Paris ou ailleurs.

L'espace francophone, il faut bien le dire, est aujourd'hui très touché par ces problématiques de terrorisme.

Alors ces questions de sécurité ne peuvent plus aujourd'hui être assurées et assumées par les états qui sont touchés. C'est ensemble, évidemment, que nous devons travailler à l'échelle mondiale avec le Conseil de Sécurité, à l'échelle européenne, nous sommes encore fragiles sur ce sujet-là.

En tout cas, l'espace francophone pourrait prendre part à ces sujets-là, ce sont des sujets nouveaux. La sécurité, la menace du terrorisme dans le monde, je pense que c'est un sujet sur lequel nous devons évidemment avancer.

Voilà donc les questions, les enjeux sur lesquels nous sommes en train de travailler, peut-être que d'autres viendront compléter mon propos. La France et la Francophonie ne peuvent pas rater l'un de ces défis. Les défis dont je viens de parler sont majeurs, ils sont devant nous, ils concernent évidemment la France, les Français, les francophones, les femmes et j'aurais dû insister encore sur le rôle des femmes dans la francophonie notamment dans les nouveaux modes de gouvernance (c'est un sujet qui est absolument majeur), de gouvernance institutionnelle, d'entreprise également (c'est un sujet qui avance, on le voit tous les jours un peu plus).

Merci de votre attention et je conclus en vous remerciant une nouvelle fois pour votre invitation !

Jacques Godfrain :

Merci ! Alors comme l'a proposé Michèle André tout à l'heure, les interpellations, questions, discussions pourraient avoir lieu au premier étage, dans un instant, mais nous avons un petit peu de temps pour des échanges. Alors je donne la parole à ceux ou celles qui voudraient la prendre et après, je ferai la clôture avant que nous ne montions.

Jean-Michel Leclerc :

J'appartiens à Air France. Donc, je me suis senti un tout petit peu touché par ce qui a été dit tout à l'heure assez justement. Je pense, je peux témoigner qu'on a la volonté d'être bilingue à Air France. Moi, je suis dans une profession où on travaille en deux langues : le français d'abord et l'anglais ensuite. On n'a pas le choix parce que...

Jacques Godfrain :

Je vous interromps une seconde pour rappeler que notre intervenant est Commandant de bord sur un avion européen, l'A380.

Jean-Michel Leclerc :

C'est exact, mais, avant tout, je suis membre du personnel et je pense que cette entreprise a vraiment la volonté d'être bilingue, au sens québécois. Si cette affiche, peut-être, a choqué parce qu'elle est dans les rues françaises avec le titre en anglais, je peux vous assurer que toutes les autres campagnes sont en français. Ecoutez à la radio, on dit « Air France est dans l'air » et non pas le titre anglais. Voilà. Alors il y a certainement l'influence des publicitaires aussi dans cet événement, parce qu'évidemment, ils préfèrent faire une seule affiche que plusieurs. Je vous remercie.

Jacques Godfrain :

Vous avez cité les publicitaires, vous avez raison. J'ose dire que souvent le mal vient de là. Autre question ? Madame.

Margaux Greif-Langer :

Je suis une des enfants d'une famille franco-allemande, réfugiée en France pendant la guerre et retournée en Allemagne en 1946. Et donc, pour moi, il était tout à fait naturel d'être francophone, ce qui ne l'était pas du tout pour mes frères et sœurs qui sont restés en Allemagne. Ils étaient germanophones. Il n'y avait rien à faire. Tout juste qu'ils parlaient encore le français dans le pays où ils étaient nés.

Donc, ce n'est pas évident et par contre, dans ma jeunesse, j'ai toujours été fidèle à la francophonie. Cela a été quelque chose de très précieux, la francophonie. Je suis journaliste de profession, et j'ai voyagé beaucoup dans le monde. L'Afrique m'a ouvert une carrière, chez moi, en Allemagne, parce que personne ne parlait le français.

Mais, je dois dire que la France a fait aussi des erreurs. Après la guerre, en Allemagne, c'était très très chic de parler le français et de faire des études à Paris. On a fermé, au bout d'un certain temps, l'Alliance française, à Hambourg par exemple, et donc ça a décliné énormément, parce que c'était gratuit et on connaissait les chansons par cœur, etc... et il devenait beaucoup moins important de parler le français que l'anglais. Avoir fait des études à Harvard, Oxford ou Cambridge était beaucoup plus chic.

Je pense que ce que j'ai entendu aujourd'hui a du sens, c'est-à-dire ça ne vient pas automatiquement et pour rien, parce que le français est réputé, par rapport à l'allemand, comme une langue très difficile. Les Français disent aussi que l'allemand est une langue très difficile. Je voulais dire que je suis d'accord, il faut le soutenir et ça ne se propage pas comme ça, il faut agir.

La France n'a pas fait grand-chose, par rapport à d'autres pays en Europe, pour maintenir cet engouement qu'il y avait pour la langue française, tout de suite après la guerre.

Jacques Godfrain :

Merci Madame. D'autres interventions ?

Agnès Rico :

Agnès Rico, membre de l'AFAL et Présidente de l'Association Internationale de la Presse Francophone. Je m'étonne que dans les discours politiques il n'y ait pas eu, à un seul moment, la notion de réciprocité. C'est-à-dire que, quand il y a des dispositifs qui sont pris, est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer que les pays francophones prennent les mêmes dispositifs avec un même format, entre guillemets. Il n'y a pas d'accord de réciprocité en tant que tel. Est-ce que ça ne serait pas utile justement avec les premiers dispositifs qu'on va proposer à la veille du Sommet : qu'il y ait un élément fort, qu'on déclare la langue française comme grande cause francophone. En France, quand on a un dispositif de « grande cause », il y a toute la chaîne de communications facilitée, à bas prix. Donc, on a eu l'illettrisme il y a deux ans, il y en a eu une autre l'année dernière, je pense que la langue française pourrait y gagner en étant déclarée « grande cause ».

Jacques Godfrain :

Ce compte-rendu sera transmis aux autorités politiques notamment ministérielles.

Pascal Terrasse :

Je ne suis pas un grand spécialiste, mais il y a en France, avec la langue française, ceux qui furent les défenseurs d'une langue française qui date du 19^{ème} ou du 20^{ème} siècle, il y a aussi ceux qui défendent la langue française du 21^{ème} siècle.

Une langue vit en permanence et je trouve que votre idée au fond n'est pas inintéressante, parce qu'elle s'inscrit justement dans cette réconciliation de ce que doit être une langue.

Une langue c'est un élément vivant et des mots nouveaux qui peuvent quelquefois d'ailleurs heurter nos vieux principes.

Mais, combien de mots ont enrichi la langue française ? Quand on regarde cette langue, je ne suis pas linguiste, mais je vois dans la salle certains qui sont des références dans ce domaine. On a emprunté

aussi des mots dans notre langue qui viennent un peu de partout et comme d'ailleurs les Allemands, Goethe, Cervantès ou d'autres, les Anglais évidemment, ont utilisé beaucoup de mots français. Donc, cette idée du multilinguisme est de rappeler ce que doit être une langue au 21^{ème} siècle, vivante avec de nouveaux mots.

On peut comme nos amis québécois imaginer de franciser tous nos mots.

Je ne suis pas forcément d'accord avec eux, c'est une opinion qui n'est pas du tout partagée par les institutions, je ne suis pas dans cette logique-là.

Cette idée, au fond, de véritable engagement politique autour de la langue, si c'est pour débattre de cette « grande cause » que doit être la langue française, j'y suis bien évidemment très favorable.

Jacques Godfrain :

Une autre question ?

Emile Karailiev :

Je m'appelle Emile Karailiev. Je suis d'origine bulgare, je suis née à Sofia, ce qui veut dire « la sagesse » et je suis francophone parce que j'habite en France depuis 42 ans. Je suis ici grâce au FERAM. Monsieur Hamon, son Président, m'avait envoyé une invitation et m'a mis en relation avec l'AFAL.

En même temps, je fais partie de Renaissance Française, créée il y a cent ans par Raymond Poincaré. Cette année, on en va fêter le centième anniversaire et je pense que, par la voie des échanges, on peut s'enrichir mutuellement ou on peut se perdre aussi.

Je travaille beaucoup pour la Communauté européenne et je fais beaucoup de voyages d'affaires, je suis économiste financier, et j'ai vu des pays où avant on parlait en français, on traitait en français, comme le Liban, comme même le Vietnam, ne parlons pas de l'Afrique, Rwanda, etc... Et dans ces pays, à présent, le français a beaucoup de mal à se maintenir.

Pour plusieurs raisons, posez-vous la question pourquoi le minitel qui est une invention française a disparu ou presque. Parce que peut-être, il y a des choses à simplifier comme des accents ou autres choses, ça ne marche pas dans les réseaux sociaux ou sur l'internet.

Deuxièmement, il me semble que dans la simplification on devrait promouvoir ces idées. Il faut divulguer le français.

Je vais souvent dans mon pays natal où il y a deux lycées : Lamartine et Victor Hugo qui marchent bien, mais est-ce que c'est suffisant pour un pays de 10 millions d'habitants d'avoir deux lycées en langue française ?

Est-ce que c'est bon de perdre cet usage du français, cette culture française ?

Avant, c'était la langue de Victor Hugo qui se parlait en Europe de l'Est et maintenant c'est l'anglais qui prend le devant. L'anglais et l'allemand, évidemment, parce qu'en Europe centrale, vous allez en Tchéquie, en Slovaquie, en Hongrie, on parle allemand.

Troisième chose, la langue française n'est pas si difficile que ça.

Je pense que la langue allemande que j'ai essayé d'apprendre est un peu plus difficile, plus compliquée.

Dans la langue anglaise, par exemple, il y a beaucoup de mots latins et français et on est beaucoup plus proche de cette langue universelle.

Quatrièmement, Monsieur le Président, Monsieur Terrasse, vous qui revenez de Chine, vous savez qu'en Chine il n'y a pas qu'une langue, il y a plusieurs langues, il y a le mandarin et toutes les autres, mais les Chinois achètent la France. J'étais dans la Beauce, hier, et les Chinois y ont acheté 30 000 hectares. Donc, le facteur financier aussi est important.

Autre chose, il faut se répandre un peu plus dans d'autres continents, comme en Inde où il y a juste un petit territoire où on parle français.

J'ai vu, par exemple, à Bucarest, où j'étais récemment, la section commerciale très réduite ; on fait des économies dans les pays qui, par excellence, sont francophones.

Il y a des pays, comme la Bulgarie, où le français se perd.

Le français se perd au détriment, évidemment et comme partout dans le monde, de l'anglais. Mais, il faut s'unir, même avec les Anglais, pour promouvoir le français. Tous les Français qui vont à Londres, tous les Français qui vont en Angleterre, doivent faire rayonner et parler français. Il faut instaurer la langue française dans les affaires et pour ça, il faut peut-être sacrifier quelques accents. Merci.

Loïc Depecker :

Je me permets de reprendre la parole à la suite de l'intervention de Pascal Terrasse, à l'instant, en pensant que l'idée, effectivement, de faire de la langue française une grande cause nationale, est une idée intéressante pour les politiques.

Je crois que c'est tout à fait primordial, d'une part parce que c'est une problématique qui touche la société entière, qui touche la cohésion sociale, qui touche notre partenariat avec la francophonie et puis nos relations avec l'Europe.

Je crois que le concitoyen serait tout à fait attentif à une telle démarche.

D'autre part, je voulais ajouter à mon intervention qui a été trop courte, ce matin, la question du français en tant que langue moderne.

Pour moi, en tant que Délégué général, le français est une langue moderne.

C'est une langue millénaire, donc une langue historique, mais c'est une langue moderne. Pourquoi ? Parce que nous avons depuis quasiment 40 ans travaillé sur les terminologies techniques et scientifiques et nous poursuivons notre travail, jour après jour, notamment avec nos partenaires de la francophonie, particulièrement les Québécois, et c'est vrai que nous n'avons pas toujours la même vision de la langue. Nous nous entendons malgré tout.

Nous avons emprunté « courriel » qui a été visiblement créé au Québec dans les années 1990/92. J'essaie de faire passer « pourriel » pour « spam ». Je le vois arriver de temps en temps « pourriel », ici ou là. Ce n'est peut-être pas dans la dynamique d'aujourd'hui, en tout cas, dans l'esprit français. Mais, ça peut être un terme qu'on pourrait tout à fait reprendre.

Ce que je peux dire, avec l'expérience de la terminologie que je peux avoir, depuis une trentaine d'années, c'est que les termes nouveaux que nous pratiquons, que nous inventons, que nous créons, que nous fixons, sont des termes qui font l'objet d'un consensus, ministériel d'une part, et d'un consensus avec les grandes entreprises, les grands chercheurs, les grands savants d'autre part.

J'insiste beaucoup sur la question du consensus en matière de fixation des termes, du choix des termes parce que ça demande un grand investissement en temps humain bien évidemment et ça permet, par exemple, qu'avec nos amis francophones, nous ayons les mêmes mots pour les mêmes concepts. Et si l'on regarde les choses dans la durée, moi, je peux me reporter dans les années 1970 sur ces questions, beaucoup de termes qui paraissaient grotesques, bizarres ou étranges au départ, sont aujourd'hui des termes populaires.

Regardez « supérette » pour « minimarket ». J'étais à Jérusalem, il y a peu de temps, et « supérette » est à la devanture de certains magasins. Ce sont des termes populaires en France, vous les verrez un peu partout en France mais aussi à l'Étranger.

Je peux penser aussi à des termes que j'ai vu créés, notamment pour des termes américains qu'on ne connaît pas du tout, par exemple « minivan », je pense que peu de personnes ici connaissent « minivan ». Pour « minivan », nous avons traité avec le Comité des constructeurs français d'automobiles et nous avons choisi « monospace ». Et aujourd'hui « monospace », 30 ans après, est un terme populaire. L'idée bouge, les concepts bougent.

Dernier exemple : le « covoiturage » que nous avons traité, c'était le « carpooling », dans les années 1990 et nous l'avons traité également avec le Comité des constructeurs français d'automobiles. Le terme est vite apparu au Journal Officiel en 1989. Si je me souviens bien, il est resté dans les tiroirs du ministère quelques temps et lors de la grande grève des transports de 1995, tout le monde, et moi particulièrement, allait au travail en "covoiturage". Le terme est apparu dans les journaux télévisés. Et aujourd'hui, vous avez une société covoitureuse et de covoiturés.

Donc, il faut penser en terme de néologie dynamique, bien évidemment, mais en même temps, laissons faire le temps. Le temps de la langue n'est pas toujours le temps de la politique, sauf quand un grand homme politique ou une situation particulière permettent justement l'émergence de termes nouveaux.

Merci.

Jacques Godfrain :

Merci, Monsieur le Délégué. J'ai vu une main se lever. Alors, c'est à vous.

Emilio Cruz Cruz :

Merci, Monsieur le Président. Madame la Présidente, je suis content de participer à ce colloque et j'aimerais juste partager mes connaissances par rapport à l'Amérique latine. Je suis donc du Mexique et je suis heureux d'être parmi vous. Quels sont les projets éventuellement, les actions qui pourraient être faites, notamment en Amérique latine et particulièrement au Mexique ? Je vis ici depuis bientôt 35 ans. Je fais partie du FERAM, au niveau du Conseil d'Administration. Et j'ai très envie de participer à votre association qui m'intéresse énormément. Merci beaucoup de la qualité de vos intervenants.

Jacques Godfrain :

Eh bien, cher Monsieur, c'est un prêté pour un rendu parce qu'il me semble que le Général de Gaulle qui n'était pas hispanophone faisait tous ses discours, notamment au Mexique, en espagnol. Et je suis allé sur la place. Alors, ce que je peux vous suggérer c'est de susciter la création, et ça doit déjà exister, des associations francophones à Mexico ou ailleurs au Mexique et qu'elles adhèrent à l'AFAL. Ainsi, vous serez dans le réseau mondial de l'AFAL. Encore une question ? Oui, Monsieur.

Marc Horwitz :

Bonjour. Je suis journaliste. Je viens d'avoir l'occasion de me rendre dans des quartiers difficiles, à trois endroits autour de Paris, en Ile de France, autour de Strasbourg et autour de Bruxelles. Et je crois qu'il faudrait qu'on commence par balayer devant notre propre porte. Ce que je veux dire par là, c'est que le français est, je dirai, comme la laïcité, un facteur essentiel du bien-vivre ensemble.

J'ai été très frappé de constater que, dans l'ouest de Paris, dans les cités que j'ai visitées, la langue véhiculaire n'est pas le français. Ce sont des langues africaines, ce sont les langues du Maghreb. Ceci ne m'avait pas tellement frappé parce qu'on en a l'habitude en France finalement qu'on habite Paris, Montmartre, ou Barbès.

Ce qui m'interpelle aujourd'hui, et c'est l'objet de cette petite intervention, c'est de me dire que chez nos amis belges, à Bruxelles, dans les cités, dans les quartiers difficiles, dont certains ont été, hélas à la une de l'actualité, il n'y a pas très longtemps, on parle français. Les échanges se font en français. J'en ai été extrêmement surpris.

J'étais à Strasbourg, il y a 3 jours, et dans les cités on parle français avec l'accent alsacien et même les plus récents arrivés du Maghreb ou des pays d'Europe du Sud-est, si je peux ainsi m'exprimer, je pense au Kosovo en particulier, à la Serbie, etc., tous ces gens-là font l'effort de parler français. Je pense que c'est très significatif, mais je pense aussi qu'il y a une action à faire dans nos propres établissements scolaires en région parisienne. Peut-être que Najwa pourra en dire un mot.

Jacques Godfrain :

Merci. Il y a encore une dernière question. La toute dernière. Voilà, chère amie, grande militante de la francophonie pour le droit notarial.

Anne-Marie Cordelle :

Oui, justement, je voulais intervenir parce que derrière la langue, se profile un système juridique qui s'est associé au système de droit continental et comme la langue anglaise est associée au système anglo-saxon.

On est dans une mondialisation où tout se vend et tout s'achète. Et les systèmes juridiques sont sur la place du marché.

Tout pays qui achète une langue, achète un système juridique et derrière il y a les entreprises et derrière, il y a des parts de marché pour les entreprises qui parlent cette langue.

Jacques, je salue ici toute l'action que vous avez menée quand vous étiez aux affaires. Vous êtes à l'initiative du droit OHADA qui est l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique, qui est un grand élément de cohésion du droit continental en Afrique que les anglo-saxons, et là je parle sous le contrôle de Suzanne, nous envie parce qu'avec ce droit unifié, tous les 14 pays d'Afrique francophone peuvent avoir des affaires dans un climat sécurisé et surtout dans un climat de très grande prévisibilité.

On assiste à l'heure actuelle à une volonté des pays anglo-saxons qui ont un PIB beaucoup plus important que les pays francophones et si jamais ils pénètrent l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA), forcément ils vont vouloir introduire du droit anglo-saxon. A partir de ce moment-là, les pays africains francophones vont perdre des parts de marché. Et je pense, personnellement, qu'il n'y a pas assez d'investissements des grands pays francophones pour défendre le droit des affaires, le droit OHADA en Afrique.

Jacques Godfrain :

Merci beaucoup. C'était assez remarquable.

Il m'appartient donc de faire la clôture de cette matinée qui a été extrêmement riche et je remercie tous les intervenants ainsi que les participants à ce colloque pour l'attention qu'ils ont portée aux orateurs.

Je commencerai par la fin, par la dernière intervention que j'ai beaucoup appréciée, non pas simplement parce que moi-même, avec Monsieur Salon, ici présent, avons eu cette idée de l'OHADA. Il n'y avait pas que nous deux, bien sûr, heureusement, mais je voudrais bien insister et reprendre ce que vous avez dit pour renforcer le trait.

Nous avons deux systèmes en France, un juridique et un judiciaire. Les principes du droit romain, donc français, s'appuient sur la loi donc sont issus de l'Etat.

Par contre, le système juridique et judiciaire anglo-saxon s'appuie sur le droit des contrats.

C'est très différent. Parce que d'un côté il y a le juge, de l'autre côté, il y a le rapport de force entre deux individus ou deux organismes. Ce n'est pas pareil du tout. Et lorsqu'on a imaginé ce système judiciaire, je ne vais pas vous le décrire, ce n'est pas très compliqué, mais ça prendrait du temps, on a défendu le droit d'origine latine par l'Etat.

Mais, je m'aperçois, et vous avez raison de le dire, que ceci a un coût, il faut créer des juridictions, notamment en Afrique et des organismes internationaux dits de Bretton Woods se sont proposés pour aider, à une condition près, c'est que ça se passe naturellement en anglais avec une licence de droit qui soit anglo-saxon.

Donc, merci d'être intervenue là-dessus.

Deuxième point, Monsieur, vous qui étiez de Bulgarie tout à l'heure, je voudrais insister sur le fait que la francophonie et le soutien que l'on apporte à la francophonie, ce n'est pas du folklore, ce n'est pas pour se faire plaisir, c'est un investissement.

Et un jour, voyant et entendant que les pays de l'Est parlaient très volontiers, très spontanément l'anglais, je pose la question à des personnalités polonaises de très haut rang. Je leur dis : « mais pourquoi vous acharnez-vous, en Hongrie, en Pologne, en Autriche, à parler anglais ? ». Et la réponse a été cinglante et je vous demande d'y réfléchir : « mais simplement parce que, quand nous étions occupés par l'Union Soviétique, la voix de la liberté pour nous c'était d'écouter la voix de l'Amérique. C'était en anglais et vous, vous n'avez rien fait ! ». J'ai pris ça en pleine figure, mais je n'ai pas oublié. Ce qui veut dire que ce qui a l'air d'être comme ça une diffusion par les ondes, des années plus tard on le retrouve. Et quand la compagnie aérienne polonaise achète des Boeings plutôt que des Airbus, l'origine est là ! C'est-à-dire, quand vous demandez aux gens de la Lot, la compagnie polonaise, pourquoi Boeing ? Eh bien, parce qu'on les connaît depuis longtemps et puis surtout ils sont d'un pays qui nous a aidé à nous libérer, répondent-ils. Voilà l'idée. Vous y réfléchirez. Vous pouvez réagir.

Emile Karailiev :

Ce que vous dites n'est pas tout à fait vrai. La Pologne, évidemment, et d'autres pays d'Europe centrale sont plutôt germanophones, comme la Hongrie, pour des raisons simples des restes post austro-hongrois qui ont des traditions qui vont au-delà du communisme ou de ce qui se veut communiste. Après la chute du communisme ce qui a manqué dans ces pays-là, c'est un soutien financier, vous avez raison.

Mais d'autre part, il faut mettre l'accent sur la culture française, ce que vous appelez dans le sens péjoratif, je pense, folklore. Eh bien, oui, le folklore, c'est important. Les voix bulgares, Sylvie Vartan, puisque je vous parle de la Bulgarie, c'est quand même français mais en même temps, ça vient des pays de l'Est.

Quand Gérard Depardieu va acheter des vignes en Ukraine, c'est quand même l'influence française, même s'il a été poussé hors de ce pays-là pour les raisons que vous connaissez.

C'est-à-dire qu'il faut aimer la France, il faut aimer la langue française par tous les moyens. Évidemment, sans argent tout est inutile, mais il n'y a pas que l'argent aussi dans la vie, il y a la motivation : avec peu de moyens, on peut faire beaucoup plus que ce qu'on fait.

Jacques Godfrain :

Je vous remercie. Ce n'est pas tellement contradictoire avec ce que j'ai dit. Au contraire, ça le renforce ! Je vais terminer par trois anecdotes vécues.

La première se passe à Siam Réa au Cambodge. On y va pour visiter les temples d'Angkor et il y a des guides. Il y a beaucoup de guides anglophones, germanophones, même hispanophones et il y a deux guides francophones. Remarquables. Un français remarquable, une explication d'une pédagogie lumineuse, mais, à la fin de la visite qui dure plus de 2 heures, je pose la question à ce guide : « Mais, pourquoi n'êtes-vous que deux à parler français ? » et il me répond : « Eh bien, parce que les cours, à l'Alliance française, sont trop chers pour nous ». Voilà. Alors je fais appel aux budgets. N'oublions pas le rôle que joue l'Alliance française et il faut qu'elle ait des moyens.

Deuxième anecdote vécue et je vais dans le sens de Monsieur Depecker. Nous ne désespérons pas, nous ne baissons pas les bras. Je vais vous en donner un tout petit exemple. La Namibie, pays absolument pas francophone où je suis accueilli, comme ministre à l'époque, par une école. C'est l'école où l'on apprend le français aux enfants. A la fin, je vais remercier ces enfants et je leur dis : « Alors, vous êtes contents ? Voyez, je suis venu vous voir, etc... » Et l'un d'entre eux, ce n'était pas préparé du tout, me répond merveilleusement, il me dit : « Oui, mais est-ce que vous m'assurez au moins que là-haut où vous êtes, vous nous aimez, nous, autant qu'on vous aime, vous ? ».

Je voudrais que ce message passe. Il faut que nous aimions ces pays. Il n'y a pas que la technique linguistique, il y a aussi ce que l'on peut apporter.

Et dernière anecdote, je regrette que Madame l'Ambassadeur d'Haïti ne soit plus là, mais ça lui sera transmis par Philippe Péjo, c'est un des plus grands moments de ma vie depuis quelques années. Il y a eu un épouvantable séisme à Haïti, vous le savez tous, les pays s'y sont rendus, ont promis de l'aide, etc... La France n'a pas été d'ailleurs dans les petits donateurs, au contraire, les intentions ont été très fortes et comme je m'occupe de volontariat de jeunes Français à l'étranger, sur instruction du Quai d'Orsay et de la Présidence de la République à l'époque, nous avons très vite envoyé des jeunes volontaires français à Port au Prince, dans des conditions extrêmement difficiles, d'abord d'hébergement. Donc, quelques jours après, je me rends sur place, à Port au Prince, pour voir comment ça se passait et arranger les choses avec les autorités locales qui étaient complètement débordées. C'était un spectacle de désolation absolue et pas uniquement sur le plan matériel.

Après un voyage fatiguant, avec le décalage horaire, avec un changement en Guadeloupe, puis un avion qui se pose sur un aéroport qui est détruit, des toiles de tentes, etc..., je ne vous dis pas les conditions épouvantables de ce déplacement. On n'avait pas dû dormir depuis deux jours et, évidemment, je n'avais qu'une idée, c'était de prendre quand même quelques heures de repos. Mais, en arrivant, nos jeunes volontaires étaient là et avaient avec eux des jeunes Haïtiens de 15 ou 16 ans, tellement contents qu'on vienne les voir, dans leur dénuement, dans leur désarroi. Ils me disent : « On vous a préparé un petit spectacle ». A 11 H du soir ! Et ces jeunes Haïtiens se sont mis devant nous, je m'en souviens comme si j'y étais encore, ils étaient là et ils nous ont récité des poèmes d'André Chénier. A cet instant, en les écoutant, je n'en pouvais plus, j'avais les larmes aux yeux, je me suis dit dans quel collège de France sait-on qui est André Chénier ? Eux, parmi les décombres, avec des ruines tout autour d'eux, ils me l'ont rappelé dans un français impeccable.

Alors l'exemple nous vient souvent d'ailleurs...

Je vous remercie.
